

CONSEIL COMMUNAL GEMEENTERAAD

*Séance publique du 23 mars 2022 - 18h00 - Séance mixte
(physique et virtuelle)
Openbare zitting van 23 maart 2022 - 18u00 - Gemengde vergadering
(virtueel en fysiek)*

Mme la Présidente, Catherine Moureaux :

J'ouvre la séance publique.

Bonsoir et bienvenue à toutes et tous. Bienvenue au public et bienvenue à ceux qui nous regardent et nous suivent en ligne. Alors le conseil de ce soir est marqué par de nombreuses absences pour maladie. Donc la séance de ce soir est marquée par deux faits. Le premier, nous sommes peu nombreux dans la salle parce que beaucoup de conseillers souffrent d'un léger rhume, d'un refroidissement, voire de tout ce qu'ils veulent en fait, qui fait qu'ils ont décidé de faire la séance en distanciel et deuxième fait, nous avons un conseil assez court puisque nous avons eu un conseil assez long la semaine passée autour du budget.

INTRODUCTION EN URGENGE D'UN POINT DANS LA SÉANCE À HUIS CLOS (À L'UNANIMITÉ) - INDIENEN IN DRINGENDHEID VAN ÉÉN PUNT IN DE ZITTING MET GESLOTEN DEUREN (EENPARIG)

Mme la Présidente :

Il s'agit d'un point en urgence qui concerne le fait d'aller en justice quant à une vidéo qui porte atteinte à l'image de la commune

Le Conseil approuve le point à l'unanimité

38 votants : 38 votes positifs

De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

1. Prévention - Octroi d'une subvention à la commune de Molenbeek-Saint-Jean en vue de financer son plan local d'accrochage scolaire et les projets s'y référant pour la période 2022-2024.

Preventie - Toekenning van een subsidie aan de gemeente Sint-Jans-Molenbeek voor de financiering van haar lokaal plan voor preventie van schoolverzuim en aanverwante projecten voor de periode 2022-2024.

Mme la Présidente :

C'est un point répétitif de notre conseil. La Région octroie des subventions à la commune sur base d'un plan en matière d'accrochage scolaire. Ce plan est mis en œuvre à différents niveaux et on vous demande d'approuver le montant global des projets et la dispersion des montants dans les cinq volets de projet. Est ce qu'il y a des questions ou des remarques? Merci beaucoup.

Le Conseil approuve le point.

38 votants : 36 votes positifs, 2 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers : 36 positieve stemmen, 2 onthoudingen.

2. Prévention - Convention tripartite de mise à disposition temporaire de l'immeuble sis Rue de Koninck, 38 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean.

Preventie - Goedkeuring van de tripartiete overeenkomst voor de tijdelijke terbeschikkingstelling van het gebouw gelegen aan de Koninckstraat 38 in 1080 Sint-Jan Molenbeek.

Mme la Présidente :

Vous savez, on en a déjà parlé à maintes reprises ici que nous avons beaucoup de personnes hébergées de manière temporaire dans des dispositifs qu'auparavant on appelait squat et qu'aujourd'hui on appelle plutôt hébergement temporaire, puisque nous encadrons en fait l'occupation d'une série de sites sur la commune et les occupations à titre temporaire reprennent sur notre commune à peu près 500 personnes aujourd'hui. C'est un travail considérable et je veux remercier ceux qui le font au jour le jour. On a madame Philippart, on a M. Saïdi et bien sûr, sous la supervision d'une série de chefs de services dont Monsieur Naeye, notre fonctionnaire de prévention. Je veux remercier aussi les services du CPAS et les services de police qui facilitent, accompagnent et permettent que ces occupations se passent bien et soient encadrées par la commune au meilleur profit non seulement des occupants mais aussi des habitants de la commune qui n'ont pas à souffrir de nuisances en lien avec ses occupations temporaires. Alors ici, c'est la poursuite de l'occupation temporaire d'à peu près 200 citoyens rue de Koninck 38. C'est en fait une nouvelle convention qui vient compléter et faire suite à la convention bipartite. Ici, c'est la tripartite Citydev Chance for Humanity Commune et je ne pense pas qu'on apprend là-dedans beaucoup de nouvelles choses. Est-ce que certains d'entre vous veulent poser des questions et mettre des remarques sur ce point?

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci Madame la présidente. Par rapport à ce dossier, il y avait l'occupation du BATC qui avait été problématique. Des dysfonctionnements avaient été relayés dans la presse je ne vais pas rentrer dans les détails, mais est ce que tout ce qui avait été mis en avant par l'association a été résolu entre temps, c'est à dire le retard de paiement des factures de consommation d'énergie ainsi que toute une série de problèmes de sécurité ? Il était prévu que les occupants quittent le bâtiment, comme le prévoit la convention fin de ce mois-ci. Est ce qu'il est prévu une possibilité de relogement? Si oui, est ce que ça concerne ce point qui nous est présenté aujourd'hui? Merci.

Mme la Présidente :

Merci pour vos questions. Est ce qu'il y a d'autres conseillers qui souhaitent intervenir?

Alors, en ce qui concerne les factures, il faut savoir qu'il y a eu des discussions et des allers retours avec la Région pour que tout ce qui était proposé par l'asbl puisse être pris en charge et un second arrêté a dû, à un moment donné, être réalisé. Enfin, il y a eu tout un débat et toute une mise à jour pour que l'ensemble des frais encourus par l'asbl puisse être pris en charge et donc, à ce jour, la grande majorité des frais et des factures ont été honorées. Il en reste, je pense, pour des petits montants qui, dans le cadre des douzièmes provisoires, n'ont pas encore pu être honorés mais seront évidemment honorés. Donc, tout ça suit son cours. Ça, c'est pour votre première question.

Votre deuxième question est importante. J'ai mentionné qu'il s'agit d'à peu près 200 personnes. C'est un nombre de personnes très important et aujourd'hui, des pourparlers sont en cours pour pouvoir favoriser une poursuite mais qui ne pourrait pas être excessivement

longue puisque Citydev va déployer son projet à cet endroit, évidemment. Mais donc, une poursuite de cette occupation est envisagée et est en négociation aujourd'hui.

Le Conseil approuve le point.

38 votants : 36 votes positifs, 2 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers : 36 positieve stemmen, 2 onthoudingen.

3. GRH - Statut administratif - Réglementation relative à la prolongation de la carrière au-delà de l'âge de la pension.

HRM - Administratief statuut - Reglement betreffende de verlenging van de loopbaan na de pensioengerechtigde leeftijd.

Mme la Présidente :

Alors il s'agit d'instaurer une réglementation quant à la possibilité de prolonger la carrière au-delà de l'âge de la pension dans notre administration. Je vais donner des détails par rapport à ce point qui est un point qui fait droit à une situation de fait que nous regrettons. C'est que la pyramide des âges de notre administration ainsi que la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences est très fragile ces dernières années et va malheureusement mener notre administration à se trouver face à des risques opérationnels importants. En effet au même moment, aujourd'hui, dans un temps très rapproché, nous sommes à l'approche du départ d'éléments clés dont l'expertise et les connaissances n'ont hélas pas été partagées ou répondu à des successeurs, et dont l'absence pourrait générer d'éventuels troubles de fonctionnement, voire des stress psycho sociaux ou des gaps dans la productivité qui sont qui sont sérieux. Une gestion des ressources humaines de qualité, garant du bon fonctionnement d'une organisation assure le partage d'information et de formation, notamment par le biais d'une bonne gestion de l'information et de la connaissance. Ce n'est pas un mystère que de dire qu'après le Covid et au même moment où nous vivons et nous avons vécu des difficultés financières importantes ceci n'était pas facile. Donc ce que ça signifie aussi, c'est qu'une bonne gestion des ressources humaines permet à tout moment de ne pas rendre indispensable l'un ou l'autre élément. Aujourd'hui, nous sommes dans une situation où il peut s'avérer et probablement pas dans tous les champs, loin de là, mais nous avons de risques sérieux que l'organisation, pour pouvoir travailler correctement, doit faire droit aux demandes de certains anciens de pouvoir rester quand ils occupent des fonctions stratégiques pour lesquels personne n'a été préparé, et donc pour apporter une solution à la situation actuelle et nous épargner des dommages inutiles dans un contexte déjà très difficile, je pense en particulier aux effets de la crise sanitaire, il vous est proposé ici d'instaurer une situation provisoire qui permet aux éléments les plus stratégiques qui souhaitent poursuivre leurs activités au sein de l'administration de rester afin d'assurer une transition qui est moins périlleuse pour le bon fonctionnement de notre organisation.

Je dois à la vérité de dire deux choses supplémentaires très importantes. La première, il s'agit pour moi d'une question de transparence. Je vais l'expliquer. En réalité aujourd'hui et dans un passé récent, des demandes de ce type ont déjà eu droit. On a déjà accordé des prolongations, on a déjà accordé des prolongations sans qu'il y ait de cadre précis et de cadre clair et je pense que ceci n'est pas une situation adéquate. Ici, on vous propose d'avoir la possibilité de travailler à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences de manière rationnelle, de manière rapide et structurée, tout en assurant qu'il n'y ait pas de problèmes dans l'administration liée à des départs que nous n'aurions pas souhaité à ce stade et donc en ce qui concerne le nombre de personnes qui pourraient être concernées aujourd'hui par cette question, on en a encore évoqué le nombre tout à l'heure, madame Aelbrecht et moi, on serait à une dizaine de personnes. Ça ne signifie pas que dix personnes seraient amenés à rester. Ça signifie que nous sommes amenés à gérer, au même moment ou quasiment au même moment une dizaine de remplacements stratégiques et pour faire ça, il est possible que

dans le budget étriqué qui est le nôtre, nous avons intérêt à faire appel à cette prolongation pour certains membres stratégiques, évidemment pas pour tous. Je le décris autrement. Si dans un service, on a absolument besoin d'accoler quelqu'un pour prendre l'enseignement de la personne qui aujourd'hui est stratégique alors même qu'on ne peut pas se le permettre facilement puisqu'on ne peut pas avoir un engagement extérieur, un engagement de plus, on va devoir le faire venir dans l'organisation ou faire glisser un poste. Vous vous rendez compte que ceci est probablement faisable à une échelle réduite pour une personne, peut-être pour deux, et pour plus ça devient difficile et donc c'est ça qui est en question, c'est de pouvoir donner une certaine fluidité et une certaine capacité d'organiser la gestion prévisionnelle de manière un petit peu plus fluide pendant un temps réduit. La directrice des ressources humaines indique que cette technique prendrait place pendant entre à peu près 2 à 3 ans. Dans la note qui vous est présentée. Il est mentionné la date de fin de la mesure par extinction naturelle de la mesure en 2030, qui est le moment où le nouvel âge légal de la pension et l'effet de la mesure se télescopent pour une fin. En réalité, il faut bien comprendre que cette mesure est pragmatique et non idéologique, ou souhaité, elle est pragmatique et parce qu'elle est pragmatique la véritable indication de sa durée est bien celle de la DRH, c'est à dire 2 à 3 ans. Mais j'insiste sur le fait qu'ici il s'agit d'avoir un règlement ou on a de la transparence et cette transparence, vous le voyez, c'est principalement deux choses, c'est les modalités salariales. Par le passé, il a pu arriver que les modalités salariales ne sont proposées. La technique pour prolonger ne soit pas la même d'un agent à un autre. Je pense que ce n'est pas une bonne chose. Ici, avec ce règlement, on choisit une fois pour toutes la technique qui est utilisée. Elle peut être utilisée pour tous les agents.

Deuxième point qui est qui est rendu transparent, qui est clair et qui est soumis à votre vote ce soir c'est la durée. On précise bien que la durée sera d'un an renouvelable ou de deux ans. Donc, on voit bien qu'on s'inscrit dans une gestion prévisionnelle. On ne s'inscrit pas dans une prolongation ad vitam ou à l'excès. Je pense vous présenter que c'est un règlement qui amène de la transparence, même si évidemment il n'est pas, il n'est pas voué à être le moteur principal du renouvellement dans l'administration parce que je veux terminer par ça, c'est la deuxième chose très importante que je voulais vous dire, c'est que il est tout à fait évident et c'est dans ce sens qu'on en a discuté en collège, c'est dans ce sens aussi que l'administration nous conseille de fonctionner, que notre masse d'emploi doit être renouvelée régulièrement et que notre masse d'emplois doit donner la possibilité aux jeunes de notre commune d'accéder à l'emploi. Donc, il ne s'agit pas de faire rester des personnes qui, en réalité, ont atteint l'âge de la pension et pourrait céder leur place favorablement à des jeunes Molenbeekois. Donc, on est vraiment dans l'idée que la règle générale reste et on parle bien de 1400 personnes. La règle générale reste de renouveler quand l'âge de la pension est atteint, mais pour un petit nombre de personnes qui est estimée dans les 2 à 3 ans à venir date d'effet de cette mesure à au maximum une dizaine de personnes ou la question pourrait se poser et j'ai expliqué qu'elle ne se posera pas pour les dix là, je préfère vous proposer un règlement de transparence sur comment on peut fonctionner avec ces personnes. Voilà ce que je voulais vous dire pour présenter le point.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci Madame la Présidente.

Alors je vais évidemment ici vous dire d'emblée que je ne suis pas du tout d'accord avec votre analyse et vos explications et d'ailleurs, je vais voter contre ce point et j'espère que les explications que je vais donner vont faire que les autres conseillers vont épouser ma position. La première raison, madame la présidente, c'est que vous n'avez pas eu l'approbation des partenaires sociaux que ce soit les trois syndicats se sont opposés en concertation à cette proposition et vous le savez très bien, que la règle pour pouvoir assurer la paix sociale, c'est

évidemment de pouvoir obtenir le soutien des partenaires, ce qui n'est pas le cas dans le cadre de ce point-là.

Deuxièmement. Vous avez donné le nombre de personne. Vous n'avez pas évoqué les services qui sont concernés. Je voudrais, dans le cadre d'une réponse, avoir quels sont les services qui sont concernés. Je dirais même que récemment, votre formation politique s'est exprimée dans les médias en disant qu'ils allaient dénoncer la fameuse loi Bacquelaine qui limite, qui a prolonger la durée du travail et aujourd'hui, vous nous proposez quelque chose qui va à l'encontre de cette position politique d'autant plus que j'ai l'impression que, au niveau des ressources humaines, on a découvert que certains membres du personnel, et plus particulièrement les cadres supérieurs, un moment donné allaient arrivés en fin de carrière, ça s'anticipe. On sait très bien que, à partir d'un certain moment, ces gens-là vont devoir quitter leurs fonctions et donc il aurait été beaucoup plus judicieux d'anticiper. Ça devrait être un automatisme dans toutes les administrations, prévoir que lorsque des personnes stratégiques doivent partir de leur mettre l'une ou l'autre personne à leurs côtés pour justement assurer ce transfert du savoir et donc je pense que c'est quelque chose de judicieux. Ce que je vais vous dire de plus, ça va en étonner plus d'un et c'est pour ça que ma question se pose par rapport aux personnes concernées. Moi, je suis très inquiet parce que je sais que dans certaines administrations, en tout cas certains pans de notre administration, il y a des gens qui sont probablement prévus pour faire cette prolongation. Moi, je vais faire le lien avec les dernières élections communales. Il y a eu des fraudes relativement graves que nous avons constaté avec mes collègues du MR et d'autres formations politiques. Nous avons d'ailleurs un dossier très complet et il s'avère que des responsables de l'administration, dont certains sont en départ très prochainement, vont probablement être candidats à cette prolongation. Et là, j'aurai un vrai problème d'ordre politique. Je ne citerai pas de noms ici en public, mais donc je vais être extrêmement vigilant et pour toutes ces raisons-là, après que vous ayez répondu à la question à laquelle que je viens de vous poser concernant quels sont les services concernés par ces prolongations, je pense qu'il va y avoir des débats sur le plan politique qui vont être extrêmement problématiques et je vous invite d'ailleurs, Madame la Présidente, à lire l'analyse du cabinet Tulkens sur la manière dont les élections se sont déroulées avec des fraudes très très graves qui ont fait d'ailleurs que vous avez pu engranger un certain nombre de sièges au niveau des résultats électoraux et donc ce serait intéressant de savoir. Vous savez très bien que nous avons faire préparer un recours contre les élections communales que nous n'avons pas introduit parce que vos partenaires libéraux se sont désistés en dernière minute, ainsi que les Ecolos mais là-dedans, il y a des éléments relativement graves qui démontrent que les responsables de l'organisation des élections n'ont pas à assumer pleinement leurs responsabilités sur le plan légal. Pour vous donner une idée, c'est Neufchâteau fois 10.000 comme ça vous avez une idée au niveau des fraudes électorales et je vous transmettrai l'analyse du cabinet Tulkens qui fait huit pages. Là-dedans vous allez voir qu'il y a eu des erreurs relativement graves, volontaires ou pas. Je pense que chacun doit voir avec sa conscience mais donc pour toutes ces raisons, je voudrais savoir quels sont les services concernés, si vous le voulez bien. Merci pour vos réponses.

Mme la Présidente :

Merci monsieur El Khannouss.

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

Merci Madame la présidente.

Vous parlez de transparence. Je ne trouve pas ça très transparent. Au contraire, je trouve ça assez arbitraire. Ce n'est pas une règle générale. C'est je ne sais pas qui va décider que telle ou telle personne peut prolonger ou pas. Donc, si on veut être transparent,

on édicte des règles générales. Maintenant, vous parlez de mesures temporaires mais on connaît aussi les mesures temporaires qui se prolongent quand ça arrange certains et que ça ne se passe pas toujours dans la transparence. Et puis je dirai si les gens veulent continuer à travailler au-delà de 65 ans ben y a le bénévolat. Ils peuvent venir aider quand ils veulent. Quand ils sont vraiment préoccupés par la commune je leur suggère ça, mais en tout cas, pour nous, ce n'est pas admissible. Une mesure aussi opaque qui ouvre la porte à l'arbitraire je trouve ça très dangereux et problématique.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Vancauwenberge.

Je donne la parole à monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Merci Madame le bourgmestre.

Effectivement, vous dites que c'est transparent, ok, je suis ok, je suis d'accord. En même temps, je pense que le rôle du pouvoir public aussi, c'est d'anticiper. Donc je me demande si on ne pourrait pas anticiper ça et au lieu de venir avec une proposition ici, j'avoue que ça me surprend un tout petit peu parce qu'il y a quand même d'autres possibilités d'aménagements qui sont possibles pour ces postes-là, à mon sens, mais effectivement, je ne suis pas à la majorité et donc je viendrai avec quelques questions.

La première. Si j'ai bien compris dans l'article, vous dites qu'effectivement le salaire des personnes seront ajoutés à leur pension. Donc est-ce que vous confirmez bien que j'ai bien compris ? Donc est-ce que dans ce cas-là, il y a des aménagements fiscaux qui sont possibles, réduction de système ou autres ? Ces personnes-là quand même ils ont terminé quasi leur carrière, ils continuent donc on peut rendre service aussi d'une certaine manière.

La deuxième chose, vous dites que c'est limité dans le temps, si j'ai bien compris, c'est un an ou deux ans renouvelable mais la première question est ce que les personnes, un moment donné, vu peut-être leur âge ou leur fatigue est-ce qu'à n'importe quel moment ils peuvent quand même ne pas respecter ce délai d'un an ou deux ans et est-ce qu'en même temps ces postes-là sont imposés ou est-ce qu'ils peuvent choisir ? Donc c'est vraiment deux choses complètement différentes.

Je voulais aussi demander, comme monsieur El Khannouss, quel est l'avis des partenaires sociaux et est-ce que des différents aménagements sont possibles si ces personnes-là, certains qui y accèdent, imaginons sur l'horaire, sur le télétravail ou plein d'autres choses ? Est-ce que ce cadre est déjà réfléchi ou discuté ?

En dernier lieu, pourquoi on ne peut pas utiliser un plan, chez nous, on appelle ça un plan kangourou. Donc ça veut dire anticiper bien les choses, aide à la fin de carrière des personnes, réduire leur temps de travail à mi-temps et engager de nouvelles jeunes personnes qui font en même temps ce travail avec des personnes qui ont plus d'expérience pour pouvoir prendre le relais. J'avoue, c'est à ma manière, donc je propose aussi quelques pistes, mais je veux vraiment, j'aimerais bien avoir quelques réponses à mes questions dans ce cadre bien précis. Merci.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Sumlu.

Je donne la parole à madame Gilles Goris.

Mme Gilles Goris :

Merci madame la bourgmestre.

J' avais aussi quelques questions. D'abord, quels sont les services concernés? Deuxièmement, quels sont les éléments objectifs? C'est à dire, quel cadre précis allez-vous mettre en place pour éviter toute subjectivité? Parce que si ces personnes indépendantes, c'est à dire en fonction de proximité ou je ne sais pas pour quelle raison au niveau personnel que cela pourrait se faire ? Je trouve que c'est tout à fait injustifié et ce ne serait pas correct par rapport à toutes les personnes qui désireraient opter pour cela. Si c'est dans les deux ans, pourquoi ne pas tabler davantage sur le fait de former les successeurs, parce qu'alors, c'est un peu comme dire il n'y a pas de succession, donc il n'y a pas de gens de qualité suffisante que pour participer, que pour prendre en main la suite, ce qui n'est pas le cas, vous êtes certainement d'accord avec moi. Il y a des gens de qualité dans les services et donc est ce qu'il ne faut pas là alors tabler davantage sur la formation? C'est un peu étonnant parce qu'il y a eu des services ou il y a de nouveaux chefs de service, entre autres aux finances, etc. et ces personnes n'avaient pas de formation au départ et ils s'en sont très bien sortis. On a bien vu ça au dernier budget, des gens qui se sont appliqués avec sérieux. Donc je pense qu'il faut aussi pouvoir faire confiance, entre guillemets, à la nouvelle génération ou à de nouveaux visages. Parce que si l'on dit, on veut engager des jeunes, mais on garde les vieux, alors c'est de la rhétorique. On est non pas dans les actes, mais juste dans les paroles et je pense que ce n'est pas ça que vous désirez. Je pense que vous désirez poser des actes forts. Donc j'invite plutôt à faire confiance aux gens des services et aux jeunes ou à des nouveaux visages molenbeekoïses et il y a certainement moyen de les trouver. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci madame Gilles Goris.

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch :

M. Eylenbosch :

Merci madame la présidente.

Malheureusement, je suis arrivé en retard et donc je n'ai pas eu le plaisir d'entendre la totalité de vos explications. Donc moi, ce que je voulais simplement signaler, c'est que je vais écouter vos réponses très attentivement aux questions que mes collègues ont posé et sur cette base là je prendrai la décision soit de mon vote. Actuellement, je vous le dis directement, je préfère m'abstenir puisque je n'ai pas eu toutes les informations plutôt que de juger en aveugle. Merci.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Eylenbosch.

Vous êtes plusieurs à avoir parlé d'anticiper, mais c'est justement le problème. C'est qu'aujourd'hui on a eu une difficulté d'anticipation et vu le nombre de personnes qui vont être concernées, on a du mal à jouer, entre guillemets, dans notre enveloppe fermée et sans capacités de recrutement extérieur, à aller justement former et être certain de ne pas avoir des problèmes stratégiques lourds, sérieux, des entraves au fonctionnement correct de notre administration, si on ne prend pas ce type de mesures.

Alors je l'ai dit, en fait ça a déjà existé sans aucune règle et ça je le regrette parce que c'est là, Monsieur Vancauwenberge, ou il y a place à l'arbitraire. Quand ce genre de choses peut exister sans aucune règle et que vous vous appelez Paul, Jacques, Amet, Dirk, les choses se passent différemment et que ce soit en fonction de votre prénom ou parce que vous

êtes plus ou moins sympathique, etc. et on va aménager quelque chose et là il n'y a pas d'objectivité. Ce qui est proposé ici, c'est justement et c'est pour ça qu'on a le débat et je pense que c'est intéressant vraiment d'en parler et d'expliquer, c'est il y a des éléments objectifs, donc ça, c'est la question de madame Goris, les seules fonctions pour lesquelles on peut faire ça sont celles où la fonction est jugée stratégique et on explique ce que c'est, fonction rare, voire unique et où à l'expertise unique et où dont l'absence ou le remplacement sans succession organisées, suppose un risque opérationnel élevé va avérer de sérieux à majeur. Et puis, il faut qu'il y ait une deuxième condition, sans successeur désigné prévisionnellement et formé de telle sorte que le remplacement puisse se faire et donc on a des cas où tout simplement on doit débiter un processus de sélection et on ne peut pas se permettre d'avoir un gap mais on a surtout trop de cas à gérer à la fois pour pouvoir, dans notre enveloppe fermée au même moment, faire face et donc ça c'est ce qui est difficile. Donc je réprécise, parce que je pense que c'est un élément important que, en ayant limité de cette manière-là, le nombre de cas qui pourraient être concernés dans les 2 à 3 ans serait d'un maximum de dix, sachant que ce ne sera pas dix parce qu'il y a plein de cas où on va pouvoir faire exécuter une forme de rétablissement sur la barre et rattraper le fait qu'il n'y a pas eu d'anticipation y arriver et pour ces cas-là, on n'aura pas besoin de cette disposition mais malheureusement, je crains qu'il y ait des cas pour lesquels on va être obligé d'avoir cette disposition. Donc pour continuer sur les réponses aux questions très concrètes, toujours pour madame Goris, c'est avec un accord ou sur base volontaire et je vais sur la question de monsieur Sumlu, ce ne sera jamais des choses imposées aux travailleurs. Ça, ce n'est pas du tout l'idée. Mais l'idée, c'est de pouvoir en bonne entente et dans le cadre de ce règlement-là, les gens savent très bien qu'ils ne vont pas pouvoir avoir plus et ils ne vont pas pouvoir avoir mieux. C'est ça qui aura été approuvé par le conseil et qui donnera le cadre. C'est là où il y a la transparence. Je répète, par le passé des accords sans aucune transparence ou quelque part c'était effectivement laissé à l'appréciation du collègue uniquement. Ici on met des critères. Alors c'est certain que les partenaires sociaux n'allaient pas dire oui, ils n'ont pas dit oui. Donc on ne va pas se cacher, ça c'est évident. Pourquoi? Mais ils ont été dans la rue contre toutes les réformes qui ont visé à ce qu'on allonge la durée du temps de travail. C'est tout à fait normal qu'ils n'aient pas pour vocation à approuver ceci. Ils se défausseraient totalement. Ça n'a pas de sens pour eux, mais on a eu le débat qu'on a ici ensemble avec les syndicats et c'est, évidemment je comprends tout à fait qu'ils ne peuvent pas et eux comprennent tout à fait que nous le proposons. Ça, ce n'est pas un casus belli qui va mettre les gens dans la rue, ne vous trompez pas. Ce n'est pas un casus belli qui va mettre les gens dans la rue et la question de la transparence et l'explication que j'en ai donnée, elle est entendue. C'est-à-dire elle est écoutée. C'est quelque chose qui a un sens, qui a un sens pour tout le monde mais bien sûr, je ne vais pas demander aux syndicats d'approuver ceci et je ne vais même pas pouvoir aller loin dans une négociation. Il n'y a pas vraiment de négociation. Pour eux, c'est quelque chose pour laquelle il n'y a pas de négociation possible et pour nous, c'est quelque chose dont on a besoin pragmatiquement aujourd'hui et je le regrette. Chacun ici connaît à titre personnel mon engagement en matière pension. Ce n'est pas quelque chose que je souhaite. Ce n'est pas quelque chose que je souhaiterais, à titre personnel, que chacun puisse travailler plus longtemps. Ce n'est pas ma vision de la société à titre personnel, mais ici, dans l'organisation aujourd'hui, nous avons besoin de ce type de choses et je préfère oui, je préfère et j'assume ça, je préfère le faire en toute transparence que le faire en schmet, comme on dit à Bruxelles. Non, ça, c'est ce qui est proposé et c'est le cadre et pour chacune des personnes pour lesquelles la question se posera et j'espère, j'espère sincèrement que ce sera pour le nombre le plus limité de personnes possibles, ce sera ce cadre qui sera d'application et pas justement de l'arbitraire.

Alors, en ce qui concerne les autres questions très concrètes, oui, c'est bien un salaire ajouté à la pension. Ça, c'est ce que prévoit le cadre légal fédéral. Nous n'avons pas à le choisir ou à le commenter à ce stade. C'est ce qui est prévu dans le cadre fédéral.

Alors je vais sur les services concernés. Effectivement, dans les services de l'instruction publique, un certain nombre de postes peuvent être concernés. A la démographie, un poste peut être concerné à la Communication oui un poste peut être concerné et si je les fais de tête, madame Aelbrecht, si vous voulez me compléter par vos connaissances, n'hésitez pas à le faire.

Je vais sur la dernière question, qui est une polémique lancée dans un sujet qui à mon avis, ne le mérite pas, c'est la question sur des fraudes à l'élection communales. Alors ici, dans ce conseil, c'est un point qu'on n'a jamais évoqué. Jamais. Voilà. J'apprends que vous avez encore une rancœur par rapport au résultat de l'élection communale. Monsieur El Khannouss, j'en suis désolé. Je ne peux que constater que vous avez encore une rancœur. Vous me dites, nous avons un rapport d'un excellent cabinet et nous avons décidé de ne pas déposer plainte. Je n'ai pas à commenter ceci. Je vous engage à ne pas en rajouter dans la Trumpisation du débat ici sur la place publique molenbeekoise. Je pense que c'est le candidat à une élection récente qui a pu expliquer partout qu'en fait il l'avait gagné alors qu'il l'avait manifestement perdu. J'espère que vous n'allez pas aller dans ce sens, mais je ne peux que vous dire que si vous n'avez pas décidé de porter plainte, je n'en suis pas responsable et je ne connais pas les tenants et aboutissants comme vous de ce que vous avez dit là. Je vous demande juste de ne pas aller dans des excès face à cette rancœur qui, je le ressens ce soir, vous habite malheureusement encore. Voilà ce que je voulais répondre. Je ne suis pas du tout sûr avec ce que je vous ai répondu, qu'on puisse avoir autre chose qu'un vote de majorité contre opposition. Je le comprends, je le conçois. J'en suis désolé. Mais je vous certifie aujourd'hui que l'organisation a besoin de ce règlement, ce que je regrette, mais qu'il apportera effectivement de la transparence, ce que je soutiens de tout cœur. Voilà ce que je voulais vous répondre.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Madame la présidente, je vous dirai que vous n'en raté aucune pour essayer de détourner l'attention de l'opinion publique sur un fait relativement grave. Moi, j'ai fait un lien par rapport aux personnes que vous souhaitez prolonger et vous le savez très bien que j'ai raison. Rassurez-vous, je ne suis pas du tout ni frustré ni animé par une quelconque rancœur par rapport aux résultats des élections mais néanmoins il y a eu un déni de démocratie relativement grave et mon expression ce soir, aujourd'hui, elle ne vise pas à défendre une quelconque position de ma petite personne ou de ma formation politique mais ça peut être vous étonner, mais de défendre le fonctionnement démocratique de nos institutions. Ils ont été bafoués lors de cette élection et rassurez-vous, je n'ai aucune rancœur. Je ne souhaite pas que cela se reproduise. Ce que je vais vous dire là, c'est connu, de vos partenaires libéraux qui ont participé au travail d'investigation et à la rédaction de ce rapport qui est fait par ce cabinet d'avocats que j'évoquais tout à l'heure. Alors ne faites pas comme si c'était simplement parce que les faits qui sont repris sont relativement graves et je dirais même très très graves, avec des faux certificats médicaux qui ont été, qui ont été émis et d'autres choses et je vais d'ailleurs vous transmettre ce rapport pour que vous puissiez savoir de quoi je parle ici. Ma démarche qui est d'ailleurs déjà commencée au niveau régional pour espérer qu'on puisse se saisir de ces dysfonctionnements qui portent atteinte aux fonctionnements démocratiques de nos institutions pour que cela ne se reproduise pas et il se fait que dans le processus que je pourrais qualifier de fraude, il y a des gens qui ont détourné la tête ou qui n'ont pas fait leur travail correctement et entre autres au sein de l'administration. Donc, je ne veux pas que dans le cas de votre proposition ce soir, madame la bourgmestre, nous puissions de nouveau renouveler les erreurs. Nous serons évidemment, avec toutes les formations politiques attentifs, que tout se déroule relativement bien. Mais il est important, je crois, de légiférer et de faire en sorte qu'on mette des comptes, je dirais des sanctions graves par rapport à des gens qui seraient tentés par cette voie-là. Vous comprendrez aisément que ce n'est pas la première fois que ça arrive et donc mes questions aujourd'hui se portent justement sur les

services ou vous avez répondu et dans ces services-là, effectivement, il y a un des services qui est chargé de pouvoir en bonne intelligence avec le juge qui est le président du canton organiser ces élections et donc je voudrais impérativement être relativement attentif par rapport à ça.

Alors, pour répondre au fait que vous disiez ou vous avez insinué que sous les anciennes législatures, il y avait déjà eu des permissions qui ont été données. Effectivement, moi j'en connais un et madame la responsable des ressources humaines pourra me confirmer ou infirmer ce que je vais dire, nous avons eu un responsable qui en 2010, si mes souvenirs sont bons, a eu la possibilité de pouvoir travailler au-delà de son âge, de la pension. C'était le responsable du service des travaux qui a obtenu cette possibilité là et qui a été faite d'ailleurs en 2010 et vous savez qui dirigeait la commune à l'époque et nous avons marqué notre accord parce que c'étaient les mêmes arguments que vous avancez aujourd'hui, c'était le fait qu'on n'a pas préparé la succession. Je le répète, nous avons largement le temps d'anticiper. Il y a un problème d'anticipation, donc ne venez pas aujourd'hui nous dire que vous découvrez subitement qu'il y a un certain nombre de personnes qui doivent partir à la pension. Ça se sait, c'est de notoriété publique. Nous avons des tableaux avec des dates précises. Nous savons quand les gens qui occupent des fonctions stratégiques vont être amenés à devoir quitter l'administration. Donc, votre responsabilité en tant qu'échevine ou en tant que bourgmestre qui avez dans vos compétences des ressources humaines, c'est de pouvoir anticiper ce genre de choses. D'ailleurs, c'est un débat que nous avons depuis de très longues années. Malheureusement, il n'y a rien qui est implémenté pour pouvoir apporter des réponses à ce problème de départs de personnes qui ont accumulé un certain savoir pendant de très longues années et qui ne font pas en sorte qu'il y ait des personnes susceptibles voir prendre le relais et là, je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous parce qu'il existe dans les différents services que vous avez évoqué des personnes ressources qui ont largement cette capacité de pouvoir

Mme la Présidente :

Monsieur El Khannouss, je sais que vous attendez une seule chose, c'est que je vous coupe le micro. Je voudrais juste vous rappeler que votre temps de réplique dans le règlement d'ordre intérieur, c'est trois minutes. C'est la seule feuille de route aujourd'hui, comme présidente de ce conseil et vous le savez très bien et je vous demande de conclure.

M. El Khannouss :

Merci madame la Présidente. Je termine en disant simplement Madame la Présidente, que nous avons au sein de l'administration et entre autres, dans les différents services que vous avez évoqués, des personnes ressources qui sont capables de reprendre les rênes des différents services ont évoqué sans nécessairement passer par cette transition. Je vous remercie pour votre écoute.

Mme la Présidente :

Merci monsieur El Khannouss.

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

Je trouve que vous n'êtes pas convaincante sur le point de la transparence. Donc les critères sur la transmission, le savoir-faire, etc., ça reste très vague. Qui va fixer ça ? Vous n'avez pas obtenu la confiance et l'accord des partenaires sociaux. Je rappelle quand même que les syndicats s'opposent à rendre l'âge de la pension obligatoire à 67 ans. Mais ils ne s'opposent pas à ce que quand les gens demandent de travailler plus longtemps, il ne s'y oppose pas. D'ailleurs, j'ai entendu des cas à la commune ou les gens demandent de travailler plus longtemps et ça existe. Donc les syndicats ne sont pas opposés à ça. Puis vous avez

encore deux ans quand même, un peu plus de deux ans pour régler les problèmes. Vous ne m'avez pas convaincu.

Mme la Présidente :

J'ai compris ça, j'en suis désolé.

Je donne la parole à monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

J'avoue que je n'attendais pas que vous me convainquiez, mais simplement vous êtes une bourgmestre socialiste et je connais vos positions effectivement sur l'âge de la retraite et c'est là que moi je suis un peu étonnée que vous venez avec cette proposition, surtout que personnellement, sans avoir l'accord des partenaires sociaux, je pense que c'est un peu compliqué d'avancer là-dedans. C'est mon avis perso, mais c'est vous qui êtes la bourgmestre.

Deuxièmement, je n'ai pas encore entendu le cadre qui sera aménagé pour ces personnes qui pourront continuer au-delà de 67 ans. En dernier lieu, je voudrais vous demander, peut être que c'est déjà fait, mais peut-être que nous n'avons pas accès à cette analyse, vous dites que c'est jusqu'en 2030 et vous dites que ça concerne très peu de personnes. C'est maximum dix. Est-ce que la commune de Molenbeek ne pourra pas, évidemment, je suis d'accord avec monsieur El Khannouss en disant que dans les services, il y a souvent des personnes ressources, premières choses à faire. Deuxièmement, si on n'a pas ces personnes-là, imaginons pour ces dix personnes jusqu'en 2030, est ce que notre commune ne pourra pas se permettre en tout cas d'engager des personnes extérieures ou prendre des personnes pour pouvoir vraiment les former pour prendre le relais? Je suis étonnée de votre position et ce n'est pas une question d'être convaincu mais c'est sur le fait, je suis un peu étonnée. Merci.

Mme la Présidente :

J'ai peut-être pêché par trop de transparence. Effectivement.

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

En fait, il y a eu un petit couac. J'ai bien entendu les commentaires des uns et des autres. Moi, personnellement et c'est mon cas d'ailleurs, je profite déjà d'un emploi après avoir passé mes 65 ans et je suis dans une entreprise qui favorise pour les personnes qui le souhaitent, de pouvoir profiter de cette possibilité, non pas simplement au niveau belge mais au niveau international donc personnellement, mon opinion a toujours été favorable à ce que les gens aient la possibilité de choisir de soit de prendre leur retraite au moment où la date sonnait mais malgré tout, si j'étais favorable à ce qu'il y ait la possibilité de pouvoir choisir, de continuer de travailler s'il le voulait.

Alors ici, je comprends que vous avez un peu un système moitié moitié ou vous privilégieriez ce statut pour des fonctions où aujourd'hui vous estimez que vous n'avez pas les personnes ad hoc pour pouvoir continuer le service et que donc il vous faut un délai pour arriver à réussir, soit à engager, soit à former le personnel qui devrait les remplacer à ce que j'entends, mais je trouve dommage que vous n'offriez pas cette opportunité à tout le monde de pouvoir éventuellement en profiter, de continuer à travailler après l'âge de la retraite. Il y a beaucoup de gens qui aujourd'hui voient leur espérance de vie très fortement prolongée et se posent la question de savoir ce qu'ils vont faire pendant tout ce temps, alors que l'on sait très bien que le montant des retraites n'est pas fameux. Donc je vais faire un pari sur l'avenir, madame la Présidente, et je vais voter votre réforme parce que vous ouvrez une porte et que

j'espère que cette porte n'est qu'entrouverte et qu'elle pourra ouvrir complètement et qu'elle pourra être bénéfique pour l'ensemble du personnel de la commune de pouvoir travailler plus tard s'ils le souhaitent, je le dis bien, s'ils le souhaitent. Il ne peut pas y avoir de cadre d'obligation dans ce cadre-là. Je rejoins Monsieur Vancauwenberge quand il dit que les syndicats ne s'opposent pas à ce genre de situation. Peut-être que l'un ou l'autre pourrait, mais ce sont plutôt à ce moment-là les extrêmes mais dans la globalité, je crois que ce n'est pas eux qui vont empêcher des personnes de travailler un an, deux ans, trois ans ou cinq ans de plus que le terme normal de leur vie de travail. Donc voilà, je me félicite que la commune rentre dans ce circuit et je voterai positivement votre point et donc vous prouver aussi que l'opposition peut parfois être constructive. Merci.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Eylenbosch.

Je donne la parole à madame Gilles Goris.

Mme. Gilles Goris :

Merci madame la Bourgmestre.

On peut être constructif sans être d'accord, n'est-ce pas? Donc cette fois ci, je ne serais pas d'accord. Peut-être que ma mémoire me fait défaut, mais je ne me souviens pas que lors de la dernière législature, donc je parle bien d'après 2012, je ne pense pas que nous ayons permis à quelqu'un de travailler au-delà des 65 ans.

Alors ce qui m'étonne quand même, c'est que la semaine passée, vous nous avez martelé l'importance du fait que chaque personne qui est en départ sera remplacée, même vous nous avez confirmé, toute personne qui part à la pension sera remplacée, etc. Donc voilà, je ne comprends pas. Voilà, c'est comme ça, on ne peut pas toujours se comprendre, mais je ne comprends pas cette décision. D'autant plus que franchement, je pense qu'il y a des personnes de qualité dans les services que vous avez cités et qu'il y aurait tout à fait moyen de trouver des personnes et ça, encouragerait aussi certains employés d'avoir cette perspective. Donc voilà, je ne soutiendrais pas cette fois ci cette proposition.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup. Alors avant de passer au point suivant, je veux peut-être juste ajouter une chose qui a trait à ce débat ci, mais qu'on n'a pas évoqué, et c'est une réponse à une des questions qui a été posée dans le deuxième tour des questions sur l'aménagement des fins de carrière. C'est une thématique qu'il est prévu que nous abordions en groupe de travail avec les organisations syndicales de manière large, pas dans le cadre de la prolongation après l'âge de la pension de manière large sur comment améliorer les conditions de travail dans notre administration pour les personnes qui sont en fin de carrière. Donc ça, c'est un travail qui prendra sa place de manière large, assez rapidement je pense dans le futur parce qu'on avance bien dans les groupes de travail avec les organisations syndicales pour l'instant et donc je pense que ça va être un thème qui va être abordé tout bientôt.

Le Conseil approuve le point.

38 votants : 25 votes positifs, 7 votes négatifs, 6 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers : 25 positieve stemmen, 7 negatieve stemmen, 6 onthoudingen.

**4. GRH - Règlement de travail - Animateurs d'accueil - Modifications.
HRM - Arbeidsreglement - Opvangbegeleiders - Wijzigingen.**

*Le point est reporté.
Het punt wordt verdaagd.*

5. Département Infrastructures et Développement Urbain – Marchés Publics – Contrat de Quartier durable Petite Senne – Opération investisseurs 1.C2B - Marché de travaux relatif à la conception, l'exécution et l'exploitation d'un immeuble d'habitation comprenant 7 logements conventionnés à partir d'un ensemble de deux maisons sises quai de l'Industrie 75 et 77 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean – Fixation et approbation des conditions du marché et de l'avis de marché.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling – Dienst Overheidsopdrachten – Duurzaam Wijkcontract Zinneke - Investeerdersoperatie 1.C2B - Opdracht voor werken betreffende het ontwerp, de uitvoering en de exploitatie van een woongebouw bestaande uit 7 geconventioneerde woningen vertrekkende van een groep van twee woningen gelegen Nijverheidskaai 75 en 77 te 1080 Sint-Jans-Molenbeek – Vaststelling en goedkeuring van de voorwaarden van de opdracht en van de aankondiging van de opdracht.

*Le point est retiré de l'ordre du jour.
Het punt wordt van de dagorde gehaald.*

6. Département Infrastructures et Développement Urbain – Marchés Publics – Contrat de Quartier durable Petite Senne – Volet 2 - Opération investisseurs 1.M - Marché de travaux relatif à la conception l'exécution et l'exploitation d'une maison et d'un entrepôt sis rue Heyvaert 107-109 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean en vue de le rénover et de le réaffecter en immeuble d'habitation comprenant minimum 4 logements conventionnés et une cour collective en intérieur d'îlot – Fixation et approbation des conditions du marché et de l'avis de marché.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling – Dienst Overheidsopdrachten – Duurzaam Wijkcontract Zinneke - Investeerderoperaties 1.M - Opdracht voor werken betreffende het ontwerp, de uitvoering en de exploitatie van een woongebouw en een opslagplaats gelegen Heyvaertstraat 107-109 te 1080 Sint-Jans-Molenbeek met het oog op de renovatie ervan en de verbouwing tot een woongebouw met minstens 4 gesubsidieerde woningen en een gemeenschappelijke binnenkoer binnen het blok – Vaststelling en goedkeuring van de voorwaarden van de opdracht en van de aankondiging van de opdracht.

*Le point est retiré de l'ordre du jour.
Het punt wordt van de dagorde gehaald.*

7. Département Infrastructures et Développement urbain - Marché de travaux portant sur la construction d'un immeuble à plusieurs fonctions sis avenue De Roovere 9 à Molenbeek-Saint-Jean dans le cadre du Contrat de Quartier Durable "Autour du Parc de l'Ouest". Opération 1.1 Centre de Quartier Ouest – Modification de l'estimation du marché - CDC 21.009.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Opdracht voor werken betreffende de bouw van een gebouw met verschillende functies, gelegen De Rooverelaan 9 te Sint-Jans-Molenbeek in het kader van het Duurzaam Wijkcontract 'Rondom Westpark'. Operatie 1.1.Wijkcentrum West – Wijziging van de raming van de opdracht - Bestek 21.009.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Van Damme, Echevin.

M. l'échevin Van Damme :

Ça concerne le bâtiment qu'on connaît mieux comme étant le bâtiment Pythagoras qui, comme vous le savez, va être rasé et il y aura un grand nouveau projet qui va voir le jour dans le cadre du contrat de quartier autour de la gare de l'Ouest à cet endroit. Ce projet-là, c'est donc de construire un nouveau bâtiment polyvalent pour lequel il y aura au rez-de-chaussée, un espace Horeca et une entrée pour les étages au-dessus avec sur les étages supérieurs, une salle de sport et sur des autres étages aussi des locaux qui seront dédiés aux associations de quartier. Ça, c'est en gros le projet. Alors nous avons déjà fait valider par vous cet appel à candidature pour chercher un entrepreneur pour réaliser ce projet parce que nous avons déjà un projet qui est tout prêt, mais donc il faut maintenant le construire. C'est une tâche très hasardeuse pour trouver finalement un entrepreneur qui veut faire les travaux dans le sens ou les comme vous le savez tous, les prix du bâtiment ont explosé et donc en conséquence, nous devons sensiblement augmenter le montant qui est dédié à cette opération. Donc ici, nous vous demandons l'accord pour cette augmentation de budget afin de pouvoir désigner une firme pour faire ces travaux.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Van Damme.

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

Merci Madame la présidente. J'ai deux petites questions. Dans la présentation dans le BO, il est admis qu'il y a d'autres chantiers qui sont annulés au reportés. Est ce qu'ils sont reportés ou annulés à cause de ce chantier si ?

Deuxième question, on voit que le prix c'est quand même plus 50 %, ça me paraît beaucoup. Est-ce que c'est envisageable de dire que peut être dans six mois, les prix vont redescendre et de planifier ça autrement ? Voilà pour mes questions.

Mme la Présidente :

Merci pour vos questions. Elles sont tout à fait importantes.

Je donne la parole à monsieur Mahdaoui.

M. Mahdaoui :

Merci madame la Présidente mais c'est une erreur, c'est pour le point huit. Excusez-moi.

Mme la Présidente :

Pas de soucis.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci Madame la présidente. Effectivement, je constate que et c'est à juste titre, les matériaux ont augmenté qu'il y a une augmentation de plus de 50 %. La question que je me pose, quelle est la partie qui sera prise en charge par les subsides? Et je suppose que cette augmentation sera prise en charge par la commune. Et alors, est-ce qu'il serait possible éventuellement de revoir l'ampleur du projet et de le réadapter en fonction évidemment de la situation financière de la commune? C'est à dire un tout petit peu moins ambitieux pour rester dans le cadre budgétaire prévu initialement. Donc deux questions. Qui est-ce qui va prendre en charge l'augmentation du coût? Est-ce qu'il y a un mécanisme qui permet aux pouvoirs subsidiaires de pouvoir intervenir ou c'est sur fonds propres de nouveau? Ça veut dire que nous allons aller alourdir la charge d'emprunt de la commune.

Deuxièmement, est-ce qu'il n'est pas possible, à ce stade-ci, de revoir l'ampleur du projet et de le réadapter à la situation financière actuelle et surtout aux subsides qui étaient prévus initialement? Merci pour vos réponses.

Mme la Présidente :

Merci pour vos questions.

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

Merci madame la présidente. Je voulais juste savoir sur quel consigne vous vous êtes basé pour appliquer ce pourcentage d'augmentation de 50 %? Est-ce que vous avez eu, par exemple, des consignes du CSTC ou d'autres organismes qui vous consistent, en tout cas, qui vous demandent de multiplier le montant de base par 50% ou est-ce que vous avez eu d'autres directives par rapport à ça? Merci.

Mme la Présidente :

Merci pour votre question.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Ecoutez. Désolé, mais je vais un peu casser l'ambiance, mais moi je vais plutôt me réjouir qu'on a un projet sur ce site non seulement important et stratégique dans cette commune et moi je suis plutôt content que ce collègue essaye de ne pas oublier certains endroits importants de la commune. Aujourd'hui, je vais dire, le visage, l'image que rejette cet espace, ce n'est quand même pas très pas très chouette, pas très agréable, pas très sympa. On est quand même à proximité du parc Marie-José, des terrains sportifs et des logements sociaux et à proximité de la gare de l'Ouest. Je pense que c'est un endroit stratégique et moi je me réjouis au contraire que le collègue a un projet. Ça fait un petit temps d'ailleurs que vous

y travailler. Pour le reste, moi je fais confiance au collègue pour savoir comment orienter les priorités et les budgets, pour avoir une infrastructure la plus belle possible, de la plus grande qualité possible pour nos habitants, pour notre population et pour ce quartier qui a aussi besoin qu'on le relifte un petit peu. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Ikazban.

Je donne la parole à monsieur Van Damme.

M. l'échevin Van Damme :

Oui merci madame la présidente. Première chose je ne sais pas d'où vous allez chercher les 50% parce que ce ne sont pas du tout ces montants-là. On avait un projet qui était aux alentours de 5 millions et on a maintenant un projet qui est aux alentours de 7 millions d'euros. Donc c'est en effet une augmentation considérable, mais elle n'est pas de l'ordre de 50 % du tout. Alors d'où est ce qu'elle vient ? C'est très simple. Donc nous avons lancé ce marché à plusieurs reprises et la première fois, on n'avait pas de soumissionnaires, on n'avait aucun candidat. Nous avons alors fait les recherches nécessaires qui montraient que pour le prix qu'on avait fixé, c'était impossible de construire vu l'augmentation des prix. Mais c'est aussi un peu évidemment le fait que les budgets ont été prévus il y a cinq ans, au moment où le programme du contrat de quartier a été figé. Donc une augmentation pour ce genre de projet n'est pas exceptionnelle en soi. Mais évidemment la taille de l'augmentation, elle, est ici assez exceptionnelle et donc ça, ça a à voir avec l'augmentation des prix que nous connaissons tous. Alors très concrètement, est ce que ça veut dire que nous devons retarder d'autres chantiers? Non. Ça veut juste dire que nous devons organiser notre financement de façon différents et donc que certains projets qui étaient par exemple prévu pour la fin de l'année, on les fera l'année prochaine et donc évidemment, il faut trouver l'argent quelque part et donc nous avons fait ça avec deux moyens. D'une part, une petite contribution sur fonds propres de 250.000 €, donc vu les montants, ce n'est toujours pas énorme et alors, un gros montant qui vient du FRBRTC qui est le fonds qui nous est mis à disposition par la Région qui nous permet de financer des projets d'infrastructures d'ampleur comme celle-ci. Donc la charge directe d'emprunt supplémentaire pour la commune est minime. Evidemment du fait qu'on utilise les fonds du FRBRTC pour couvrir ici le coût supplémentaire ça veut dire que, à terme, on risque de, si on ne trouve pas d'autres subsides, de voir annuler d'autres projets. Mais concrètement, pour cette année, nous n'avons pas annulé des projets pour ce chantier. Nous avons juste reporté certains investissements de quelques mois très concrètement du mois de novembre, décembre vers le mois de janvier, février 2023.

Alors pourquoi est-ce que nous devons adjuger le marché aujourd'hui? Parce que nous sommes tenus par le contrat de quartier. Le contrat de quartier nous impose des délais assez stricts pour réaliser ces travaux. Si on n'arrive pas à les réaliser dans les délais prévus, nous n'obtiendrons pas les subsides régional qui sont prévus pour ce projet. En fait, nous avons espéré pouvoir attribuer le marché déjà fin d'année prochaine. Nous n'avons pas pu parce que, comme je vous ai dit, on n'a pas trouvé un entrepreneur qui voulait le faire pour ce montant-là et donc nous avons déjà pris quelques mois de retard et donc nous devons absolument passer ici ce printemps avec l'attribution de ce marché à un entrepreneur pour commencer les travaux au plus vite.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup monsieur Van Damme.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Alors je vais mettre l'erreur de notre échevin sur le dos de la fatigue parce que passer de 4 millions et des poussières à 7. 300.000, c'est plus de 50 % d'augmentation et donc juste pour corriger sa petite erreur passagère. Ensuite il n'a toujours pas répondu par rapport à la possibilité de redimensionner le projet. Est-ce que c'est possible oui ou non à ce stade-ci ? Je sais qu'il y a des engagements légaux qui ont été pris dans le cadre du marché public et surtout de l'appel à projets. Ça résoudrait en partie et ça n'irait pas en contradiction avec cette volonté très positive que je soutiens d'ailleurs de redynamiser ce quartier et je crois que ce projet, et je rejoins mon collègue, avait toute son utilité dans cette partie de la commune d'autant plus qu'il y a un chancre qui est là pour l'instant et qui donne une image exécration de ce quartier mais il est important aussi de garder cet équilibre entre la bonne gestion financière et l'ambition de pouvoir rénover et implémenter des nouveaux projets et donc ma question à laquelle je n'ai pas eu de réponse, est ce qu'il est possible de redimensionner ce projet oui ou non? Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

Oui merci madame la présidente, mais je n'ai pas eu de réponse non plus à la question que j'ai posée, c'est à dire à quelle référence vous vous êtes basé pour augmenter ce budget de 4 millions à 7 millions. J'entends bien que les prix ont augmenté, mais faire passer le budget de 4 millions à 7 millions, c'est quand même beaucoup. Voilà donc j'attends une réponse de notre échevin des travaux par rapport à cette question de référence quant à l'augmentation des prix.

Mme la Présidente :

Je pense quand même qu'il y a nulle part 4 millions. En fait, on part de 5. 489. 000 nonante euros hors TVA. Donc on part en fait de 6. 641. 708 avec la TVA. Voilà donc on n'est jamais parti de quatre. Ce qui explique qu'effectivement notre échevin sait compter. On n'est pas du tout à 50 % de plus, ça ce n'est pas correct sauf à comparer des montants hors TVA avec des montants avec TVA.

Est-ce que vous voulez encore répondre autre chose monsieur Van Damme?

M. l'échevin Van Damme :

Je peux répondre à Monsieur El Khannouss, que modifier le projet ça veut dire supprimer une partie du projet. Ça veut dire par exemple ne pas faire la salle de sport on n'a pas fait les locaux pour les associations, je crois que ce ne serait pas une bonne idée. Mais en plus, ça nous mettrait en dehors du délai pour le contrat de quartier parce que ça voudrait dire qu'on va demander un nouveau permis d'urbanisme. Mais on est reparti pour au moins un an avec l'adaptation des plans et les demandes de nouveaux permis d'urbanisme. Donc non, ce n'est pas une bonne idée et donc, monsieur Hamzaoui à quoi on s'est référé concrètement? C'est une question très technique et je vous propose de la poser, de m'envoyer un petit mail pour ça et je vous répondrai après consultation de notre administration.

Le Conseil approuve le point.

38 votants : 32 votes positifs, 1 vote négatif, 5 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers : 32 positieve stemmen, 1 negatieve stem, 5 onthoudingen.

**8. Département Infrastructures et Développement Urbain - Contrat de Rénovation Urbaine "Gare de l'Ouest" - MOLENWEST - Convention d'utilisation temporaire.
Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Stadsvernieuwingscontract "Weststation" - MOLENWEST - Overeenkomst voor tijdelijk gebruik.**

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Van Damme.

M. l'échevin Van Damme :

Il s'agit d'un projet artistique sur le site du Molenwest. Donc, il y a un artiste qui va travailler sur l'extérieur de Molenwest pour l'embellir avec une œuvre d'art qu'il nous met à disposition gratuitement. Voilà, donc je ne peux pas vous dire à quoi ressemblera l'œuvre concrètement parce que c'est une partie de la liberté, évidemment artistique. Mais en même temps, évidemment, elle ne pourrait pas être choquante, et être problématique dans l'espace public. Ça c'est très clair. Mais donc c'est donc la confirmation que cet artiste pourra intervenir sur le site de Molenwest.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup.

Je donne la parole à monsieur Mahdaoui.

M. Mahdaoui :

Monsieur Van Damme. Merci pour cet exposé. Néanmoins, j'ai une question par rapport à tout ce qui est utilisation temporaire.

La première question, c'est y a-t-il encore de la place pour des utilisations temporaires sur le site Molenwest parce que nous avons une demande bien précise pour utiliser un bout d'espace et vous allez bientôt être contactés. Vos services vont être contactés, mais je voulais savoir s'il y avait encore possibilité d'avoir de l'occupation temporaire. Voilà, merci.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Mahdaoui.

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Monsieur Van Damme, une simple précision si vous voulez bien, l'artiste, c'est pour faire du Street Art sur les murs ? Et si c'est le cas, est ce que vous avez prévu le budget pour l'entretien de la fresque de telle façon qu'elle ne soit pas là pour six mois, mais qu'elle puisse durer plusieurs années?

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Van Damme, Echevin.

M. l'échevin Van Damme :

Monsieur Mahdaoui, le site Molenwest est très bien utilisé. Il y a plein d'associations qui sont actifs là-dessus. Je n'exclus pas la possibilité d'en ajouter une, mais je vous avoue que tout ajout d'une activité sur le site se fait toujours en concertation avec les utilisateurs qui sont là. Et donc, j'invite votre contact à prendre contact avec nos services. Alors on va voir si

c'est possible de les intégrer ou pas. Ça dépend évidemment de l'ampleur du projet, de la collaboration ou de la cohabitation possible avec les acteurs qui sont là-dessus. Mais évidemment, c'est un site dynamique, donc à priori ce n'est pas exclu.

Alors pour ce qui est de l'entretien, le but, c'est d'accrocher l'œuvre d'art sur les grilles externes qui entourent le site et évidemment, il faudra les entretenir, c'est évident, tout en sachant que ce site est temporaire et donc il est voué à disparaître à un certain moment. On ne sait pas encore lequel. Ça dépendra du développement du site de la gare de l'Ouest par la Région.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup. Est ce qu'il y a des conseillers qui veulent reprendre la parole?

Je Donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Merci Monsieur l'échevin pour votre réponse. Je crois que vous devriez prévoir le budget parce que sachant la lenteur à laquelle vont ce genre de développement au niveau de la redynamisation d'un quartier complet comme la gare de l'Ouest, ça prendra probablement encore quelques années avant que les travaux n'aient vraiment commencé ou que l'ensemble du site n'ait été suivi. Ce serait bien que ce qui se met en place puisse tenir jusqu'à ce moment-là. Merci.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Eylenbosch.

Je donne la parole à monsieur Mahdaoui.

M. Mahdaoui :

Monsieur Van Damme, merci pour vos réponses et l'asbl va vous contacter.

Le Conseil approuve le point.

38 votants : 37 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers : 37 positieve stemmen, 1 onthouding.

Amet Gjanaj quitte la séance / verlaat de zitting.

Jef Van Damme quitte la séance / verlaat de zitting.

Ann Gilles-Goris quitte la séance / verlaat de zitting.

Rachid Mahdaoui quitte la séance / verlaat de zitting.

Rachid Ben Salah quitte la séance / verlaat de zitting.

Mme la Présidente :

Alors tout d'abord, je voudrais remercier madame Evraud et la féliciter pour l'excellent travail qu'elle fait comme représentante de Molenbeek à Vivaqua. C'est une de nos représentantes dans l'Intercommunale des eaux et elle vous a proposé, chers conseillers, un rapport en fait de ce qui se passe à Vivaqua depuis le début de la législature et elle en a profité pour nous inviter tous à l'exposition qui a lieu à La Fonderie jusqu'à la fin du mois de juin. Sur les 130 ans de Vivaqua. Merci madame Evraud.

Mme Evraud :

Avec plaisir.

Mme la Présidente :

Tant qu'on est dans les expositions. J'en profite aussi pour vous inviter ou vous réinviter au lancement du parcours d'artistes qui a lieu ce vendredi. Donc, on a plusieurs citoyens qui ont demandé le soutien de la commune et évidemment, on les a soutenus avec joie qui avaient déjà organisé l'année passée un parcours d'artistes dans le quartier maritime. Cette année, c'est vraiment l'explosion de ce parcours d'artistes puisqu'on a plus de 100 artistes qui seront exposés à partir de vendredi dans le quartier maritime. Pour la plupart des artistes molenbeekoïses, avec toutes sortes de performances également et donc vous êtes tous invités ainsi que les citoyens, à 18 h pour le lancement du parcours d'artistes maritimes, dans Tour et Taxis, vendredi, à la gare maritime, donc vraiment juste derrière nous. 18 h, ce vendredi.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss ;

Je voudrais me joindre à vos remerciements par rapport au rapport d'excellente qualité que madame Evraud nous a toutes et à tous envoyé et je ferai aussi une demande ici allant dans le sens de demander à tous nos représentants qui se retrouvent dans des intercommunales lorsqu'ils ont le temps de nous faire, même verbalement, essayer un petit rapport de synthèse sur leurs activités au sein des différentes intercommunales ou ils représentent la commune de Molenbeek et les Molenbeekoïses. Merci.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup pour cette proposition.

Je donne la parole à monsieur Milis

M. Milis :

Merci madame la présidente. Je voudrais effectivement féliciter madame Evraud pour son travail considérable qui est ce rapport et effectivement, je me joins un petit peu à la proposition de mon collègue d'effectivement demander aux gens qui représentent la commune dans de nombreuses associations, de rendre un petit rapport qui peut être parfois succinct. Il peut être parfois bien plus complet comme celui de madame Evraud, mais il serait très intéressant d'avoir ce rapport et de pouvoir l'analyser. Ça nous permettrait de voir le suivi qui est donné pour la commune au sein de ces associations. Merci.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je me joins également aux remerciements adressés à Danny Evraud qui a pris la peine de nous écrire et de nous expliquer les choses de manière assez limpide je trouve. Merci pour l'invitation et évidemment dans la mesure des possibilités des uns et des autres mais que les autres représentants puissent nous faire de même, que ce soit par écrit ou oralement, en fonction de leurs capacités et aussi avec les deux années qu'on vient de vivre. Merci Dany.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Eylembosch.

M. Eylenbosch :

Moi personnellement, je n'ai jamais eu aucun doute sur la qualité de la façon dont Dany Evraud exerçait ses mandats pour ceux pour lesquels elle a été désigné et donc je la remercie effectivement pour le rapport qu'elle a rendu. Mais, Madame la Présidente, je tiens à attirer votre attention, qu'il s'agit d'une obligation qui est notifiée dans la nouvelle loi communale pour l'ensemble des mandataires dans les différentes institutions pour lesquelles ils sont nommés par le conseil communal c'est de faire ce rapport au conseil communal chaque année. Ils doivent rendre ce rapport chaque année, quelles que soient les problématiques qui peuvent se poser, comme le Covid et autres. Il y a des réunions qui se tiennent, il y a des décisions qui sont prises et ils doivent nous en tenir informés. Voilà. Merci et merci à Dany.

Mme la Présidente :

Madame Evraud, vous êtes plébiscités.

Je vous donne la parole.

Mme Evraud :

Évidemment, je voudrais vous remercier pour vos messages et vos gentils mots. Il faut quand même rappeler que Vivaqua fête ses 130 ans et que cette année, il y a plusieurs manifestations qui ont été organisées et c'est une institution qui travaille avec un sérieux extraordinaire et c'est un vrai plaisir d'y être. Donc si vous avez des questions, n'hésitez pas. Je suis tout à fait disposé ainsi que Monsieur Boufraquech puisqu'on siège ensemble. On répondra certainement volontiers à toutes vos questions. Merci beaucoup.

9. Secrétariat communal - Motion contre la guerre en Ukraine, déposée par les partis PTB-PVDA, Les Engagés, PS-SP.A, MR-Open VLD - Report du 16/03/2022. (Ajouté en séance)

Gemeentelijk secretariaat - Motie tegen de oorlog in Oekraïne, ingediend door de partijen PTB-PVDA, Les Engagés, PS-SP.A, MR-Open VLD - Uitstel van 16/03/2022. (Toegevoegd tijdens de zitting)

Mme la Présidente :

Je crois savoir qu'un travail est intervenu entre les différents groupes sur la motion.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Merci Madame la présidente. La motion sera déposée par le PTB cdH. Je vous remercie. Je laisserai Mr El Khannouss trancher cela en douceur. Impatient de connaître sa réponse. Je voudrais remercier aussi les autres partis de leurs amendements et de leurs réflexions. Évidemment, avec cette motion dénonçant l'invasion de l'Ukraine et pour aussi accueillir dignement les réfugiés fuyant la guerre et promouvoir la négociation d'une paix durable je pense que Molenbeek s'inscrit dans la continuité d'une solidarité internationale qui nous est propre depuis quelques années. Je me rappelle les initiatives que nous avons prises au moment qu'il y a eu des agressions contre la Palestine, par exemple, et je trouve que c'est important avec le PTB et notre maison médicale, ici à Molenbeek, on trouve important, pas seulement de condamner l'invasion, mais aussi de réfléchir comment on peut concrètement aider les réfugiés ukrainiens et donc avec des récoltes de dons mais aussi des aides concrètes aux réfugiés et donc on a pensé utile que, au conseil communal, on puisse discuter qu'est-ce que, à notre niveau, nous pouvons faire pour soutenir?

La première chose, est évidemment que je pense que tout le monde, condamne cette invasion militaire russe en Ukraine qui en fait bafoue le droit international. Nous pensons évidemment à tous les réfugiés, hommes, femmes, enfants qui se chiffrent maintenant, je pense à un 2,5 millions, presque 3 millions qui doivent fuir leur pays. Donc pour ces gens-là, je pense que la deuxième partie de la motion prévoit que la commune de Molenbeek-Saint-Jean, qui s'est déclarée commune hospitalière, continue en fait avec sa mission de vouloir accueillir dignement les réfugiés, les gens qui fuient leur pays en guerre.

Un troisième élément de la motion, c'est évidemment éviter que le conflit embrase toute la région et même l'Europe entraîne vers même une guerre plus totale, voire nucléaire. Je pense un risque qu'on doit éviter tous. Une guerre qui peut payer, faire payer encore beaucoup, beaucoup de gens, pas seulement dans le futur mais malheureusement déjà maintenant ou on voit que les travailleurs belges, ce ne sont pas seulement les travailleurs ukrainiens qui sont touchés par la guerre. Il y a aussi les travailleurs européens qui sont déjà touchés aussi par les augmentations des prix de l'énergie, des carburants et donc je pense qu'aussi bien le travailleur Russe qui maintenant qui proteste en fait la guerre et qui font des manifestations pour la paix et qui sont réprimés aussi bien les travailleurs ukrainiens que les travailleurs belges, on a intérêt à ce que le plus vite possible ce conflit cesse et que le plus vite possible, les négociations aboutissent pour que les gens puissent reprendre leur vie et reconstruire leur pays. Dans les propositions concrètes nous tenons à souligner que même si l'accueil des réfugiés ici va devoir se passer à plusieurs niveaux et que chaque niveau d'autorités va devoir prendre ses responsabilités, on pense par exemple au financement des CPAS. On en a discuté la semaine passée lors du budget que le financement des CPAS pour l'accueil des réfugiés, mais aussi pour le travail que notre personnel va faire, sera nécessaire. Donc la motion demande effectivement l'aide des autres niveaux de pouvoir pour mener à bien, avec le CPAS et les autres structures communales, l'accueil des réfugiés ukrainiens ainsi que l'organisation harmonieuse des solutions d'hébergement. Molenbeek, je pense avec le home Sebrechts, accueille déjà ou ouvre en tout cas un centre. Je pense que c'est le fédéral qui le prend en main. C'est important aussi que ça aura des conséquences pour les travailleurs de la commune et du CPAS à Molenbeek.

Quand on a vu les images des réfugiés, je pense que tout le monde a été touché par un certain deux poids, deux mesures qui a été constaté pas seulement à la frontière polonaise, mais malheureusement qui se reproduit d'une certaine façon aussi en Belgique et qu' il y a les réfugiés qui ont la nationalité ukrainienne et qui sont accueillis par la voix d'une certaine protection, protection temporaire et puis on a vu tous des situations des étudiants étrangers qui étudiaient en Ukraine au moment de l'invasion mais qui n'étaient pas traités de la même façon et je me rappelle en fait des images, des scènes ou des étudiants qui ont dû fuir les mêmes bombes que leurs citoyens avec la nationalité ukrainienne en fait, ont dû dormir sur le trottoir du petit château, attendre une journée, dormir une deuxième nuit, parce qu'ils ont dû attendre une deuxième journée afin de pouvoir faire la file et s'inscrire et être accueilli avec une toute autre procédure que tous les autres citoyens ou réfugiés ukrainiens qui fuient la guerre. Donc on veut mettre fin à ce deux poids, deux mesures et on veut aussi que les étudiants étrangers qui fuient l'Ukraine puissent être accueillis de la même façon et puissent terminer leurs études si l'équivalence du diplôme est possible. Nous demandons également, évidemment pour le conflit, même l'arrêt de la guerre, un cessez-le-feu immédiat, le retrait des troupes russes d'Ukraine. Nous voulons soutenir l'esprit des accords de Minsk, demander à tous les partis une mise en application de ces accords. On veut soutenir la manifestation contre la guerre dans le monde et notamment en Russie, et je pense que c'est important, ce dimanche, le 27, il y a à 1h à la gare du Nord une manifestation pour la paix qui commencera à la gare du Nord et j'appelle tout le monde, tous les conseillers présents ici et tous les citoyens qui nous écoutent d'y participer. Finalement, c'est important qu'on appelle à l'apaisement et à la résolution du conflit dans le cadre de l'organisation internationale comme l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, qui permet de garantir et de construire une sécurité collective commune entre les différents États. Merci beaucoup.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci Madame la présidente. Alors il est vrai qu'au niveau d'une municipalité, on est en droit de s'interroger sur quelle est notre capacité à pouvoir agir sur ce drame que nous vivons aux frontières de l'Europe ou même en Europe parce que l'Ukraine se trouve dans l'Europe géographique. Tous ces milliers de morts qu'on peut comptabiliser aujourd'hui, ces hommes et ces femmes et ces enfants qui tombent sous les bombes, on peut s'interroger sur quelle peut être notre réaction par rapport à ces millions de réfugiés qui fuient la guerre? Il est clair que pour la première fois, et je le dis avec beaucoup d'espoir, l'Europe a montré une ouverture exceptionnelle sur le plan de la solidarité, vis à vis de ces victimes, de cette guerre absurde. J'aime bien rappeler quand même qu'il y a aujourd'hui, même si on peut s'attarder sur l'histoire du conflit entre ces deux nations, on peut s'attarder sur les raisons géopolitiques. On peut s'attarder sur la responsabilité des Américains. On peut s'attarder sur la responsabilité de nombreux pays européens, sur des occasions manquées ou des engagements qui n'ont pas été respectés vis à vis de la Russie. Mais ici, nous sommes dans l'urgence et je me rappelle que quand j'étais adolescent, dans le quartier ou j'habitais chaussée de Gand, je rencontrais des personnes, nos aînés qui nous ont quittés depuis lors, qui ont connu la Deuxième Guerre mondiale. Des gens qui me disaient, ket tu sais, la veille de l'invasion des nazis, on ne se serait jamais imaginé que la guerre ait éclaté. Jamais. C'est ce que nous vivons aujourd'hui un peu ici, en Belgique et dans de nombreux pays européens. La guerre est à nos portes et on rêve tous et on espère qu'elle s'arrête vite. Mais on se dit que ça ne va jamais nous arriver. Moi, je dis que ça peut nous arriver. Il suffit d'un brin de folie chez l'un ou l'autre et les choses peuvent se déclencher et que nous soyons confrontés à une des pires horreurs depuis la Deuxième Guerre mondiale.

Alors, ce que révèle ce que révèle ce conflit, c'est évidemment cette solidarité que j'ai évoquée. Mais c'est aussi, et ça a été évoqué par mon collègue, cette gestion de la solidarité à géométrie variable. J'ai été profondément blessé quand j'ai vu les autorités polonaises empêcher les personnes issues de l'immigration qui vivaient en Ukraine d'origine subsaharienne ou d'origine X ou Y, de ne pas pouvoir fuir les bombardements parce qu'ils n'avaient pas la bonne couleur de peau ou le bon passeport. J'ai été extrêmement choqué par la manière dont la solidarité s'est affichée au niveau de notre pays. Il est vrai que on a montré avec beaucoup d'enthousiasme et des directives ont été données aux différents niveaux de pouvoir, dont le niveau communal, pour faire en sorte qu'on puisse au mieux accueillir les réfugiés. Et c'est une obligation de notre part, cette obligation morale et j'en suis fier. Mais ce qui me choque, ce qui me blesse, c'est qu'avant les Ukrainiens, il y a eu les Afghans, il y a eu les Syriens, il y a eu les Palestiniens et à aucun moment on a montré autant d'enthousiasme. D'autant plus que de nombreux pays occidentaux ont une large responsabilité dans ce qui se passe dans ces pays-là. Je ne veux pas revenir sur l'histoire de la Libye qui a été complètement dévastée sur un coup de folie de dirigeants français, avec les conséquences que l'on connaît aujourd'hui, que ça soit les conséquences migratoires ou les conséquences au niveau de partis extrémistes ou de mouvements extrémistes qui sont en train de faire des carnages là-bas. Donc notre responsabilité est énorme. Quand je dis nous, c'est évidemment ici en Belgique, au niveau de nos dirigeants, mais aussi au niveau européen et américain. Moi, cette gestion de la société à géométrie variable m'a extrêmement choqué et donc, dans cette motion qui est présentée aujourd'hui et ça a été rappelé par mon collègue, il est évidemment important que la commune mette en place tous les dispositifs possibles pour accueillir au mieux ces réfugiés qui nous viennent d'Ukraine. Mais il est aussi important d'interpeller les autorités supérieures pour leur dire nous, nous souhaitons ici à Molenbeek, nous avons toujours été une commune accueillante, que nous ne fassions pas de différence face à des gens qui fuient la guerre, face à des gens qui fuient la souffrance. Nous devons pouvoir leur offrir un traitement approprié de la même manière, sans devoir avoir, je dirais, un double

discours ou proposer d'autres offres de solidarité et donc ma demande ici, que j'ai intégré dans le texte et d'ailleurs qui a été rejoint parce que ce n'est pas, ce n'est pas une motion qui est portée que par le PTB, par les engagés. Alors pour la petite histoire, je suis engagé depuis quinze ans. Je n'ai pas entendu que le parti change de nom pour être engagé en faveur de la population. C'est important de le rappeler. Et donc, moi, je voudrais simplement dire que je souhaiterais absolument que nos demandes qui se trouvent dans cette motion soient entendues, même si je sais que certains décideurs n'en ont cure et je me réjouis que notre texte de motion soit rejoint par les autres formations politiques, que ce soit le Parti socialiste, le MR ou Ecolo bien évidemment. C'est une motion qui est portée par l'ensemble des formations politiques de ce conseil communal et j'espère que les différents points qui sont mis en avant seront entendus par les décideurs et seront surtout implémentés. Il n'y a pas de différence à avoir entre les citoyens du monde qui fuient la guerre, qui fuient la misère. Nous devons adapter notre politique d'accueil et qu'elle soit juste, équitable et transparente pour toutes et pour tous. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci madame la présidente. D'abord je me réjouis qu'on puisse discuter d'une motion qui fait quasi l'unanimité, non seulement au niveau du fond et même la forme, puisqu'on a été plusieurs groupes à contribuer à améliorer le texte initial de cette motion qui a été déposée par le PTB, mais que nous, nous avons aussi grandement contribué dans la majorité avec notre partenaire MR et mon groupe socialiste. On a, je pense, grandement contribué à la bonifier, à l'améliorer et je dirais à Dirk d'emblée que non seulement on l'assume, on va le voter, mais on la co-signé également. Donc, ce qui était peut-être important de dire et je ne vais pas répéter tout ce qui a été dit, je pense que nous condamnons tous, toutes et tous ce qui se passe en Ukraine, toute invasion, toute ingérence dans un pays, les bombes qui tombent sur des civils innocents nous le condamnons. Ce qui fait peut-être notre particularité à Molenbeek, et je voudrais le dire, c'est que nous ne sommes pas comme certaines personnes qui ont été évoquées. Nous n'avons jamais eu ici dans cette commune un discours à géométrie variable. On a toujours condamné les guerres, les conflits, les occupations de la même manière, quelles que soient les personnes qui sont bombardées, quelle que soit leur couleur de peau, quelle que soit leur origine, quelle que soit leur religion. Je pense que c'est tout à l'honneur de cette commune tout à l'honneur des membres de ce conseil communal. J'ai envie de dire également soyons modestes. Ici, nous sommes devant une motion, on n'est pas aux Nations unies. Malheureusement ou heureusement, on n'est pas l'Europe, on n'est pas le gouvernement fédéral mais voilà, nous sommes une petite commune qui fait partie de ces communes hospitalières et j'ai envie de dire que je me souviens, il y a quelques années, nous avons voté ici une motion pour faire de Molenbeek une commune hospitalière. Soyons honnêtes, Molenbeek n'a pas attendu d'être déclarée officiellement commune hospitalière. Elle a toujours été une commune hospitalière pour les gens qui se retrouvent en difficulté. Ça commence évidemment par les concitoyens, nos concitoyens ici à Bruxelles, les plus fragiles, les plus faibles, les plus pauvres, c'est souvent vers Molenbeek qu'ils se sont tournés. Dans l'histoire de Molenbeek, de manière générale, c'est toujours ici, vers Molenbeek, qu'ils se sont tournés. D'ailleurs, ça explique parfois des difficultés que nous avons puisque nous ne pouvons pas toujours compter sur la solidarité des autres. Alors on a pris les mêmes positions en ce qui concernent les Palestiniens, les Syriens, les Afghans. Je me souviens ici et j'aime à le dire, madame la bourgmestre, c'est que je suis très fière qu'on ait pu ici, majorité, opposition, quels que soient les partis politiques, adopter des résolutions, notamment il y a quelques années contre le projet de loi des visites domiciliaires, contre le projet avec mon partenaire, notre partenaire ici de majorité, le MR qui a également voté contre ces visites domiciliaires et finalement ce projet de loi a été abandonné. Nous dénonçons de la même façon la persécution des Ouïghours en Chine et des exemples je pourrais en donner énormément. Ce que je

voudrais dire également, c'est que Molenbeek fait déjà énormément de choses. Il y a beaucoup de choses qui sont demandées dans cette motion que Molenbeek réalise déjà. Tout ce que je souhaite et je sais que la bourgmestre est à ce niveau dans notre portevoix et qu'elle négocie et qu'elle revendique auprès des autres instances, que ce soit le fédéral ou le régional et autres également, je pense que l'Europe a également une responsabilité, c'est donner des moyens à des communes comme Molenbeek qui justement au départ déjà, avant même les gens qui fuient la guerre, on n'a le CPAS qui travaille énormément, qui assume énormément. On a une commune qui travaille énormément, qui assume énormément, parfois même plus que d'autres. Il ne faut pas avoir honte de le dire. Nous, on ne laisse personne sur le bord du chemin et ça, moi, je suis très fière. Mais ça a un coût et il faudrait que la solidarité, qu'on puisse compter beaucoup plus sur la solidarité. Je crois savoir que la bourgmestre n'arrête pas de taper sur le même clou et je crois qu'on reçoit de temps en temps quelques garanties mais certainement pas suffisantes. Alors évidemment, un homme égal, un homme, une femme égale une femme, un enfant égale un enfant. Il est inadmissible de constater le traitement différencié. Il est inadmissible que des étudiants en Ukraine, parce qu'ils sont noirs, ne sont pas traités de la même façon. Ils sont rejetés et persécutés. Eux aussi ils subissent les bombes qui tombent et c'est quelque chose qui est inadmissible. Je suis très content qu'ici on s'inscrive toutes et tous en faux par rapport à ça. Mon collègue l'a dit, l'Ukraine, ce n'est pas loin, c'est pas loin d'ici. C'est très proche de nous et c'est vrai qu'on peut s'inquiéter. On peut s'inquiéter des conséquences de ce qui se passe là-bas. Je voudrais dire deux choses, c'est que je voudrais aussi saluer le travail de la commune et notre CPAS et saluer l'engagement des citoyens. Nos citoyens de Molenbeek font partie probablement des plus engagés. Sans jeu de mots, évidemment. Des plus généreux, des plus ouverts. On parle de solidarité. Il y a 1080. Solidarité qui a déjà été en action sur tant de dossiers, tant de domaines et qui va continuer à le faire. Donc je pense que ça existe déjà et tout ça peut être renforcé avec un tissu associatif riche, avec des mouvements citoyens et des bénévoles. C'est inouï la solidarité qui s'exprime et qui se manifeste.

Je terminerai là-dessus. Je voudrais que les choses soient claires et c'est peut-être la chance que nous avons dans un conseil communal. C'est qu' on a cette petite liberté dont on peut jouir parfois et qui n'existe pas toujours à d'autres niveaux de pouvoir. On peut parfois dénoncer des choses ici qu'on a plus de mal à dénoncer ailleurs, dans d'autres niveaux de pouvoir et ce n'est pas incohérent mais les doubles discours, les discours hypocrites ça, c'est quelque chose que je n'accepte pas. Il n'y a pas si longtemps, il y a peu de temps avant ces bombardements, avant l'attaque de l'Ukraine, vous avez le secrétaire d'Etat à l'Asile et l'Immigration qui n'a pas arrêté d'attaquer la région et d'attaquer nos communes parce qu'on organisait l'accueil des gens qui fuyaient d'autres régions du monde, qui subissent la guerre, qui subissent des représailles eh bien, c'est quelque chose que moi je n'oublie pas, que je retiens. Encore une fois, je m'inscris en faux avec mon groupe par rapport à ce genre de double discours. La solidarité, elle n'a pas de couleur, elle n'a pas de frontières, elle est ou elle n'est pas, elle ne peut pas être à géométrie variable. Je suis très fier et je suis très content. Je voudrais vraiment remercier l'ensemble des collègues de la majorité et de l'opposition d'avoir accepté de finalement de porter ensemble ce message fort. Parce que voilà, c'est une motion, on est à Molenbeek, on sait qu'on est le centre du monde, mais malheureusement on n'est pas décideur à l'ONU. On n'est pas décideurs à l'Europe, malheureusement, parce que je pense qu'on prendrait beaucoup de bonnes décisions. Mais en tout cas, avec ce geste symbolique qui est symbolique, il est symbolique, mais il est, il est fort et il est, je l'espère, il sera retentissant. Voilà, je vous remercie et merci à vous tous d'honorer encore une fois cette commune par cette prise de position claire, nette et limpide.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Ikazban.

Je donne la parole à monsieur Milis.

M. Milis :

Merci madame la Présidente. En effet cette motion qui avait été portée par le PTB au départ et qui nous l'avait soumise, a été longuement retravaillée par l'ensemble des groupes ici présents et nous avons travaillé pour avoir une motion qui correspondait aux attentes de chacun et qui pouvait donc être portée par l'ensemble des partenaires de cette motion et qui l'ont co-écrite. Donc moi je voudrais quand même attirer l'attention sur une chose, c'est que nous n'avons pas attendu effectivement cette motion pour pouvoir venir en aide aux Ukrainiens et à tous ces gens qui fuient la guerre dans leur pays et sans faire de discrimination aucune sur ces personnes et nous avons toujours directement tendu la main pour venir en aide à ces gens, tant du point de vue matériel que du point de vue administratif, pour essayer de les guider le mieux possible afin qu'ils soient très vite pris en charge.

Je voudrais par ailleurs attirer l'attention sur deux choses, c'est que qui dit accueillir sur notre territoire communal dis qu'effectivement, même si nous allons avoir des aides régionales ou fédérales, mais ça va engendrer bien sûr un surplus de travail administratif autant pour la commune que pour le CPAS et ça va bien sûr changer la donne dans certains cas de figure. Donc nous devons être attentifs, mais bien entendu que nous devons mettre tout en œuvre pour venir en aide tant aux réfugiés ukrainiens qui viennent chez nous, sur la commune et qui devront être accueillis la meilleure façon possible.

Alors, bien sûr que nous nous interrogeons en espérant que cette guerre ne va pas s'étendre plus loin que ce qu'elle n'est et que très vite, nous espérons qu'on arrivera à des accords, des accords de paix parce que cette paix est primordiale non seulement pour les régions de l'Ukraine, mais aussi pour toutes les régions avoisinantes et pour tous les pays d'Europe et du monde parce que nous ne pouvons pas retourner vers une troisième guerre mondiale, c'est impensable. Mais j'entends bien Monsieur El Khannouss qui disait effectivement que ce n'est pas tout de le dire. Ce n'est pas tout le penser. Malheureusement, parfois, il suffit d'un fou pour pouvoir malheureusement devoir revivre une catastrophe pareille. Donc voilà, mon groupe effectivement s'aligne sur cette motion et nous la cosignons comme je l'ai dit tout à l'heure. Merci beaucoup.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Sumlu.

M Sumlu :

Merci Madame la bourgmestre. Je vous remercie et mes collègues des différents groupes qui sont des excellents orateurs et évidemment ils ont précisé beaucoup de points et ont attiré l'attention sur pleines de choses. Je voudrais juste moi compléter à ma petite échelle.

Première chose il n'y a pas de majorité opposition, il s'agit d'une guerre, il s'agit des réfugiés. Je pense que c'est notre responsabilité en tant que conseiller communal, de pouvoir travailler ensemble et je remercie en tout cas à Dirk d'avoir pris le temps pour que nous puissions évidemment travailler avec lui et pour améliorer certains points et pour pouvoir apporter ensemble. Evidemment, nous soutenons cette motion et je remercie aussi la cohérence de l'ensemble des groupes politiques qui sont présents. Ici, heureusement nous sommes au niveau communal et je trouve que c'est une réussite qu'on puisse arriver à avoir une cohérence pour l'accueil des réfugiés. Ici, beaucoup en ont parlé quand autour de nous, des personnes que nous sommes Belges, vivons en Belgique dans un cadre relativement agréable et quand nous entendons une guerre qui n'est pas très loin de nous, nous le vivons déjà mal. Imaginez-vous ces personnes qui fuient leur pays, qui sont dans des conditions effectivement et avec un sentiment vraiment extrêmement difficile en tout cas, à pouvoir nous le vivre et nous, on devra en tout cas être vraiment les plus accueillants possible pour pouvoir d'une certaine manière les accueillir sur le territoire de notre commune au moins pour essayer un peu leurs larmes, être disponible pour eux et donner vraiment un maximum d'aide possible

parce que eux, ils n'ont pas choisi la guerre, mais ils subissent les conséquences. Là, on n'a pas à rougir. Je pense à Molenbeek que nous avons toujours été une commune qui était accueillante. En tout cas, nous sommes une commune hospitalière depuis 2018 et pour cette question-là, il n'y a jamais eu de majorité opposition. Donc évidemment, je n'ai pas autant d'ancienneté que mes collègues depuis 20 ans, mais moi, en tout cas, je n'ai pas cette sensation-là. Je vous remercie vraiment à tous.

Nous, nous avons juste insisté dans ce texte-là, c'est le cadre d'accueil des réfugiés à Molenbeek. Je sais qu'il y a déjà certains services à Molenbeek qui sont organisés. Merci beaucoup Madame le bourgmestre, en tout cas pour ce début de travail et nous voulons simplement ajouter quelques éléments pour que ces personnes-là soient effectivement mieux prises en charge quand c'est nécessaire et soient mieux informés effectivement sur leurs droits et aussi certaines initiatives qui soient mieux informés évidemment aux Molenbeekois si en tout cas ils ou elles veulent venir en aide pour ces réfugiés qui se trouvent sur le territoire de la commune. Je dirai simplement que nous avons tous pris la parole. Nous avons beaucoup parlé. Je sais que certaines choses existent. Cette motion nous la soutenons en tant qu'écolo, mais maintenant je dirai simplement la place aux actes.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Sumlu.

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Merci Madame la présidente. Mon intervention va se faire sur deux volets. Je n'ai pas participé aux discussions que vous avez eu lors du dernier conseil communal pour des raisons de santé. J'ignore ce qui a été dit et tant pis si je répète des choses qui ont été dites à ce moment-là. Mais ma première impression, quand j'ai vu apparaître cette motion dans les courriels que nous avons reçus, c'est l'hypocrisie. C'est l'hypocrisie d'un parti qui a, à plusieurs reprises refusé de voter certains textes qui ont été proposés en faveur de la fin du conflit en Ukraine, en faveur de la population qui souffrait un connard, excusez-moi l'expression, mais c'est comme ça de quelqu'un qui a dit lorsqu'il était en guerre contre les Tchétchènes, qu'il allait les poursuivre jusqu'à dans les chiottes pour les tuer et je suis convaincu qu'il dit exactement la même chose aujourd'hui de la part des Ukrainiens. Quand je vois que le parti qui rentre cette motion est un parti qui aujourd'hui a pris non pas fait et part mais refuse de prendre part à des révoltes contre certaines choses qui se produisent, pas simplement ici mais ça se passe également dans d'autres pays comme la Chine. Quand on parle des Ouïghours, ils ne prennent pas position eh bien moi, personnellement, ça me dégoûte d'avoir le culot de présenter une motion comme celle-ci.

Maintenant, en ce qui concerne l'objet de la motion, il est naturellement tout à fait inconcevable que nous ne puissions pas réagir d'une façon positive en faveur de l'Ukraine. Aujourd'hui, moi, ce qui me fait peur et c'est la raison pour laquelle je voterai la motion et pas pour toutes les portes ouvertes qui sont enfoncées et pour lesquelles certains de mes collègues ici ont répété comme hospitalière, commune ouverte et ceci et cela, qu'on doit les recevoir ben oui il y en a d'autres qui le font déjà depuis le début du conflit et même avant que vous l'ayez dit. C'est très bien de vouloir les rejoindre, mais faites-le par les actes plutôt que par la parole. Moi, ce qui me fait peur aujourd'hui, c'est la connerie qui peut se produire au bord d'une frontière où vous avez un obus qui tombe du mauvais côté d'une ligne et qui fasse que ça déclenche un conflit beaucoup plus important. Ce dont j'ai peur également aujourd'hui, c'est de la situation et de l'attitude de Poutine qui, dans la façon de gérer le conflit, ne s'attaque pas simplement qu'à des militaires, mais également aux civils, également à la culture. Nous savons tous que ce sont des choses qui sont très importantes à défendre parce que s'attaquer à une culture, comme je l'ai entendu dire aujourd'hui par un journaliste sur la RTBF, ça permet

de réécrire l'histoire et ça, nous ne pouvons pas nous permettre. Ce dont j'ai peur également, c'est que nous ne parvenions pas à arrêter Poutine dans ce qu'il fait en Ukraine, mais que nous n'arriverons pas non plus à l'empêcher de le faire dans d'autres pays si on n'intervient pas et que donc, à défaut de vouloir être un belliqueux, mais de vouloir être un pacifiste, j'espère que je me trompe. Malheureusement, je crois que nous sommes partis dans la mauvaise direction et que ce qui a été mis en avant la tantôt par un de mes collègues de dire que la prévision du démarrage de la guerre en 40 n'avait pas été prévue ben si elle avait été prévue par quelques-uns qu'on n'a pas écouté, j'espère qu' on m'écouterà, mais que j'aurais tort plutôt que nous trouver dans une situation dont on n'aurait pas écouté, que j'ai raison. Je soutiendrai la motion parce que je suis en faveur de la défense des Ukrainiens et de tout ce qu'ils subissent aujourd'hui. Je suis également naturellement en faveur de l'accueil de toutes ces personnes qui sont occupées à souffrir, que ce soient des hommes, des femmes, des enfants et que toutes l'aide qu'on pourra leur apporter pour se défendre, pour subsister ou pour survivre dans cette situation est toujours la bienvenue. Voilà. Merci Madame la Présidente.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Eylenbosch.

Le Conseil approuve le point.

33 votants : 32 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

33 stemmers : 32 positieve stemmen, 1 onthouding.

Mme la Présidente :

Alors je vous confirme. J'ai effectivement déjà eu plusieurs conversations avec notre secrétaire d'État et avec aussi d'autres membres du gouvernement fédéral sur ce sujet et que je serai forte de cette motion. En plus, grâce à vous ce soir dans mes actions de représentation de la commune, dans le but tout d'abord évidemment de protéger nos concitoyens au sens de leur garantir de bonnes conditions de vie et l'accès à tous les services dont ils ont besoin mais aussi de pouvoir faire honneur à notre renommée de solidarité et au titre de commune hospitalière que nous portons. Merci pour le débat et merci pour la motion.

Amet Gjanaj entre en séance / treedt in zitting.

Saliha Raiss quitte la séance / verlaat de zitting.

Rajae Maouane quitte la séance / verlaat de zitting.

10. Secrétariat communal - Motion déposée par Monsieur Duquesne, visant à utiliser les bancs publics comme levier de communication de proximité pour lutter contre les violences faites aux femmes. (Ajouté en séance)

Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door de heer Duquesne, gericht op het gebruik van de openbare banken als hefboom voor lokale communicatie ter bestrijding van geweld tegen vrouwen. (Toegevoegd tijdens de zitting)

Mme la Présidente :

Monsieur Duquesne m'a informé de ce qu'il souhaite reporter sa motion. Monsieur Duquesne, vous êtes avec nous ? Vous voulez confirmer ?

Je donne la parole à monsieur Duquesne.

M. Duquesne :

En effet. Il semble qu'il faille creuser un peu plus et obtenir un peu plus d'informations. Donc, je propose effectivement de reparler de cette motion lors du prochain conseil et qu'on donne le temps aux personnes impliquées d'obtenir les renseignements.

Le point est reporté.

Het punt wordt verdaagd.

11. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur El Bouzidi, Conseiller communal PTB*PVDA, relative à un accident mortel sur le chantier de la tour Brunfaut. Gemeentelijk Secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer El Bouzidi, Gemeenteraadslid PTB*PVDA, over een dodelijk ongeval op de werf van de Brunfaut toren.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur El Bouzidi.

M. El Bouzidi :

Merci Madame la présidente. Comme nous le savons tous, le lundi 28 février un ouvrier a perdu la vie sur le chantier du logement molenbeekoï, rue Fernand Brunfaut 65. Il s'agit d'un travailleur romain, 31 ans, père d'un jeune enfant. Des accidents de travail sur les chantiers de construction ne sont hélas pas rares. Un ouvrier tué sur un chantier chaussée d'Ixelles, un autre chaussée de Waterloo. Au début du mois de mars, 2 travailleurs ont perdu la vie sur le chantier de Sheraton, place Rogier. Le travail sur les chantiers comporte de nombreux risques pour les travailleurs. C'est pourquoi des règles de sécurité et de contrôle par les services d'inspection sont nécessaires. Mais malheureusement, ces règles ne sont pas toujours respectées et les contrôles pas toujours effectués. De plus, les firmes principales travaillent souvent par une série de sous-traitants qui engagent parfois des travailleurs venant de l'étranger, parfois même pas enregistrés et ne connaissant souvent pas une de nos langues nationales. Les syndicats pointent d'ailleurs cela comme une cause importante de risque à cause de la difficulté de communication.

La question se pose de savoir si les conditions de sécurité sur ce chantier de seize étages ont été respectées. Il y a quelques mois, les riverains se plaignaient d'un manque de mesures de sécurité après que soit tombée plusieurs fois des morceaux de carreaux, dans la rue avoisinante, la rue Saint-Martin. Ces derniers mois, des riverains ont aperçu des ouvriers se promenant en hauteur, sans harnais.

Mes questions, madame la présidente, est ce que la commune a inspecté la sécurité de ce chantier, vu que la commune est responsable de la sécurité publique, l'inspection sociale, l'auditorat de travail ? Quelle mesure la commune ou le logement molenbeekoï ont pris pour s'assurer du respect des mesures de sécurité ? Dans les contrats avec l'entrepreneur In Advance et d'autres entrepreneurs actifs dans la commune y-a-t-il des clauses concernant la sécurité, la limitation du nombre de sous-traitants qui désorganise les chantiers? Y a-t-il eu des contacts avec l'entrepreneur suite à notre intervention à propos des plaintes des riverains concernant la chute des vitres dans la rue Saint-Martin et avec quels résultats? Enfin dans ce genre de marchés publics, pourquoi on n'insère pas une clause pour engager un pourcentage de travailleurs de la commune? Merci Madame.

Mme la Présidente :

Merci monsieur El Bouzidi.

Je donne la parole à monsieur Milis.

M. Milis :

Merci Madame la présidente. La première chose, c'est qu'effectivement, il est très triste de constater qu'un accident soit arrivé sur un chantier de notre commune mais c'est tout aussi triste de voir que des accidents arrivent sur des chantiers, , d'autres communes, d'autres villes, d'autres régions parce que c'est toujours un drame pour une famille, pour des enfants, pour une femme ou un homme, parce qu'il y a aussi des femmes qui travaillent sur les chantiers, il n'y a pas que des hommes et donc, bien sûr que nous sommes déjà très attristés de cette situation d'autant plus qu'effectivement, il a laissé une femme et un enfant sur le bord du chemin.

Alors le rôle du maître d'ouvrage est important puisqu'effectivement, il faut rappeler que le maître d'ouvrage doit surveiller que le chantier soit sécurisé, que le chantier se déroule bien et qu'effectivement le coordinateur sécurité a pour objet ou a pour objet principal de vérifier que toutes les mesures de sécurité sont prises régulièrement. Je parle en connaissance de cause puisque j'ai été moi-même maître d'ouvrage d'un très gros chantier de rénovation sur le boulevard Mettewie et que donc j'ai l'obligation d'effectivement contrôler à ce qu'on respecte les consignes de sécurité et qu'on n'oublie pas les lignes de vies obligatoire dans le cadre de travaux en hauteur.

Ce qui m'interpelle, c'est qu'effectivement est ce que nous connaissons bien la cause de l'accident, si ce n'est que c'est un accident mortel. Est-ce que toutes les consignes de sécurité ont bien été suivies? J'ose l'espérer. Par contre, tout ce qui est sous-traitance au jour d'aujourd'hui, il appartient à l'entrepreneur général qui sous traite de veiller à ce que ses sous-traitants travaillent avec des ouvriers en ordre au niveau de l'équipement et qui soient aussi enregistrés puisque l'enregistrement est obligatoire sur un chantier et qu'il appartient encore une fois au maître d'ouvrage d'être vigilant à ce point-là. Mais tout chantier comporte des risques et effectivement, il faut les limiter au maximum pour limiter au maximum tout risque d'accident et d'accidents graves. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci madame la Présidente. J'aurais bien voulu vous demander si un geste de la part du maître de l'ouvrage vis à vis de cette famille pourrait être fait parce que finalement, cette personne a travaillé pour nous puisque ça aide des personnes qui ont des problèmes dans notre commune et donc je pense qu'on pourrait peut-être faire un geste aussi pour cette personne. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup. Merci beaucoup de votre proposition. Je vais demander qu'il le fasse si ce n'est pas déjà fait parce qu'à mon avis, connaissant l'humanité des dirigeants actuels, ça a déjà dû être fait. Je vais vérifier.

Je ne veux pas polémiquer autour de la mort d'un homme parce que c'est dramatique et je pense que ce qui s'est passé était dramatique. Je veux ajouter au drame et je pense que c'est la raison pour laquelle on en discute ce soir, la notion selon laquelle, effectivement, les métiers du bâtiment sont les métiers les plus meurtriers en Belgique aujourd'hui. C'est vrai qu'il manque encore des dispositifs. On peut faire mieux que ce qu'on fait mais il faut aussi savoir que dans notre pays, on fait déjà énormément et ce n'est pas au niveau communal qu'on fait ces choses. C'est principalement au niveau fédéral, avec toutes les questions de lois sociales.

L'Inspection sociale sur les chantiers, les contraintes auxquelles sont tenus les entrepreneurs, etc.

Je veux quand même vous dire que je ne pourrais pas répondre à l'ensemble de vos questions aujourd'hui sur les deux interpellations d'ailleurs, pour une raison qui est simple, c'est qu'elles ont trait en fait de manière plus ou moins technique. Ici la mort d'un homme n'est pas technique, qu'on s'entende mais les questions peuvent être techniques et les questions techniques qui concernent les propriétés du logement molenbeekois, vous devez les poser et vous en avez les capacités au logement molenbeekois. Je dis que vous en avez les capacités parce que moi, j'ai été étonné que ce soit le PTB qui a introduit ces deux questions. Maintenant, je comprends la défense des travailleurs et le contexte que j'ai évoqué auparavant, puisque le PTB dispose en fait d'un membre à part entière du conseil d'administration du Logement molenbeekois. Il me revient que ce membre pose régulièrement des questions et reçoit des réponses à ses questions. Donc, je pense qu'une série des questions que vous posez n'ont pas en réalité trait à des prérogatives communales, mais ont trait à la société de logement social qui est une entité juridiquement distincte et politiquement distincte.

J'ai lu attentivement vos deux interpellations et dans les deux cas, j'ai identifié une question dans chacune des deux interpellations qui est bien une question purement communale. Je vais répondre à cette question. Je ne vais pas répondre aux autres questions. Je vais vous renvoyer au Logement molenbeekois parce que je pense que ce n'est pas une bonne manière de travailler. Je ne suis pas en responsabilité aujourd'hui du Logement molenbeekois. Si demain, il y a des questions qui ont trait à nos responsabilités aussi ici, au niveau communal, bien sûr, j'y répondrai. Je voudrais aussi dire que je comprends que vous posez ces questions parce que, à un moment donné, nous avons eu la chance d'avoir Monsieur Daif qui était président du Logement Molenbeekois dans l'assemblée et qui prenait du temps pour lui-même répondre comme un appendice quelque part du collège alors qu'il ne l'était pas et qu'il était président de la société. Donc je vous renvoie vraiment pour les questions qui sont des questions qui émarginent à la société, à la société, via votre représentant.

Alors la question qui pour moi est une question qui a trait effectivement à la commune, c'est la question qui a trait à la suite du débat qu'on a eu ici sur la chute des vitres dans la rue Saint-Martin. Donc, des habitants se sont plaints de la chute des vitres dans la rue Saint-Martin et ça, je considère effectivement que c'est une question qui a un intérêt de sécurité publique qui me revient. Donc, je vous confirme que suite aux investigations qui ont été faites, aux questions et aux échanges qui ont eu lieu entre la société de logements, la commune et l'entrepreneur, nous avons fermé en réalité une partie de la rue suite à cet incident et suite donc au débat que nous avons eu ici et là, il y a eu effectivement des gestes posés par la commune mais je vous renvoie pour les autres questions, toutes les autres questions, parce qu'elles ont trait, d'une manière ou d'une autre, aux prérogatives de la société de logement social vers le conseil d'administration de la société de logement social.

Je vous remercie et je voudrais, comme les collègues, resignifier ma solidarité vis à vis évidemment de la famille, des proches, des enfants de cet homme, mais aussi de tous les ouvriers du bâtiment que je remercie ici pour le travail qu'ils font effectivement dans des conditions qui sont encore aujourd'hui parfois difficiles. Même si je l'ai dit, en Belgique, on a la chance d'avoir une législation sociale et d'inspection du travail qui est bien meilleure que dans beaucoup d'autres pays. Voilà ce que je voulais vous répondre.

Je donne la parole à monsieur El Bouzidi.

M. El Bouzidi :

Merci de vos réponses.

Mme la Présidente :

Je vous en prie, vous êtes le bienvenu.

Tania Dekens quitte la séance / verlaat de zitting.

Patrick Bacart quitte la séance / verlaat de zitting.

12. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Vancauwenberge, Conseiller communal PTB*PVDA, relative aux problèmes dans les logements sociaux à Beekkant.

Gemeentelijk Secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Vancauwenberge, Gemeenteraadslid PTB*PVDA, over de problemen in de sociale woningbouw in Beekkant.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

On a été interpellé par des habitants Beekkant et ils nous interpellaient sur différents problèmes. Donc il y a un problème de chauffage dans une aile du numéro un depuis le mois de décembre. Les gens sont restés sans chauffage pendant l'hiver. Ensuite, il y aurait eu un problème récurrent de l'eau chaude. Parfois, c'est réparé, mais le problème revient régulièrement. Un autre problème, c'est l'humidité dans les logements, ce qui est évidemment très mauvais pour la santé des habitants. Il y a quelqu'un qui se plaint de l'ascenseur, qui est bloqué depuis 2018 à son étage. C'est quelqu'un avec des, des petits enfants, donc c'est très très embêtant. Et puis pour les jeunes donc il n'y a pas d'espace, pas d'endroit où aller. Donc ils traînent dans la rue. Ils avaient un local jusqu'à je ne sais plus quelle année, mais donc il a été fermé il y a quelques années. Alors voilà ces problèmes, je m'étonne que vous dites que ça ne concerne pas la plupart des points ici au conseil, parce que notre conseiller au logement molenbeekois m'a dit, parce que c'était notre première réaction pour s'adresser là-bas, qu'il ne peut pas apporter des points à l'ordre du jour du conseil du logement molenbeekois.

Alors, je ne sais pas. Est-ce que vous confirmez ça? Là, je suis un peu perturbé à ce niveau-là. Mais donc les questions, je les ai mentionnées.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup. Ecoutez, moi il me revient que votre conseiller assiste aux réunions du C.A. et a par sa désignation, une voix consultative et non délibérative. Au niveau du vote, il y a une différence. Mais que, par contre, il a tous les autres droits semblables à ceux des autres administrateurs. Moi c'est ce qui, c'est ce qui me revient. Maintenant avec ce que vous dites là, je vais retourner reposer la question parce qu'évidemment si ce que vous dites est correct cela change la perspective. Mais il me revient également qu'il pose régulièrement des questions pour lesquelles il reçoit réponse. Là, c'est plutôt vous qui devez-vous tourner vers lui pour vérifier si ce qui est dit là est correct ou non.

Maintenant, dans votre interpellation, celle qui, me semble-t-il me revient et pour laquelle le lieu du logement n'est pas et pas le lieu pour débattre c'est la dernière par rapport à la question des jeunes. Bien sûr, c'est un quartier où il y a un très grand nombre de jeunes qui sont nés et qui ont grandi et qui vivent aujourd'hui dans le quartier. C'est la raison pour laquelle un projet comme celui du Pythagoras, est très, très important pour notre commune et pour laquelle nous nous battons pour que ce projet puisse vraiment prendre sa forme telle qu'elle est définie aujourd'hui, c'est à dire avec des espaces polyvalentes, avec un lieu qui soit plus un lieu de détente au rez-de-chaussée, avec un espace un peu Horeca et puis une petite

salle sportive supplémentaire. C'est évidemment un lieu qui aura les faveurs des jeunes. C'est une des choses qui prend place dans ce quartier.

Alors, depuis 2021, la société de logement travaille avec un plan de cohésion sociale, un PCS sur ce quartier et après une phase d'étude, c'est D'broej AJM qui a été désigné comme partenaire et qui depuis ce semestre ci donc le premier semestre 2022 a commencé à travailler sur place. Donc là, les premières actions ce sont des camps à l'extérieur avec les jeunes, ce sont des stages sportifs pour les jeunes et les enfants. C'est un engagement d'un travailleur social de rue pour pouvoir aller à la rencontre des jeunes et pouvoir éventuellement les orienter vers des dispositifs pour lesquels ils pourraient avoir un attrait, mais qu'ils ne connaissent pas forcément essayer de dialoguer avec eux. Donc c'est un travail qui est en cours sous l'égide de la Société de logement social et évidemment qui est très important dans le quartier.

Alors enfin, nous sommes aussi dans le redéploiement du site Delhaize avec une insistance de pouvoir placer un espace jeunesse supplémentaire. Et là, vous voyez que si on a Pythagoras d'un côté et l'espace jeunesse, que soit une maison de jeunes ou une autre forme d'espace jeunesse sur la rue Osseghem, on a là quelque chose qui est intéressant à côté du PCS. Ça c'est ce qu'on est en train de faire.

Alors, le délai par rapport à Pythagoras, avec la décision qu'on a prise aujourd'hui, on peut se dire que si tout va bien, on serait sur une échéance de printemps 2024. Donc c'est au printemps 2022, début des travaux plus deux ans. J'espère de tout mon cœur que c'est ce qui va se passer. Le PCF, je l'ai dit, il est déjà en cours. Et puis, derrière le redéploiement du site de Delhaize, là, on est sur une temporalité un peu plus longue. Maintenant, on a aussi un travail qui est effectué avec l'espace catastrophe up maintenant et on va les revoir. On a essayé vraiment de pouvoir travailler à la médiation culturelle avec eux, parce que ça, c'est très très intéressant pour nos jeunes aussi de pouvoir avoir une approche dans les arts, dans le cirque, sur ce site qui est vraiment au pied des immeubles Beekkant et ce qui me revient de ça c'est qu'effectivement la sauce prend et je pense que là on a aussi une activation différente avec d'autres personnes, d'autres profils qui peuvent être intéressés et qui peuvent être amenés à avoir de nouvelles perspectives. Donc c'est un quartier sur lequel on travaille. J'ajouterais qu'on va transformer la place Beekkant elle-même et lorsqu'on va la transformer, vous le savez, c'est un débat qu'on a déjà eu, on va le faire avec la participation citoyenne la plus importante. On aura aussi l'occasion là de pouvoir répondre à une série de demandes, je pense. Donc on est en train de travailler sur ce quartier. Ça prend du temps mais ça fonctionne bien et ça, ce sont des choses qui ont trait, à mon avis, à la politique communale. Pour les autres questions, je vous renvoie au Logement molenbeekois.

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

Merci beaucoup pour vos réponses. Oui Pythagoras c'est très bien, mais évidemment ça fait encore un long délai. On a parlé à certains jeunes qui rôdent autour et en tout cas ils n'ont pas parlé D'broej ou des initiatives qui sont prises. Donc je m'étonne un peu qu'ils ne sont pas au courant. Alors voilà. Oui les plans sont bien aussi pour la place Beekkant pour Delhaize, etc. Ça prend beaucoup de temps et donc les jeunes sont là et il y en a qui font aussi des bêtises. Donc je vois, il y a quand même une urgence je pense aussi pour les habitants de s'occuper des jeunes.

Mme la Présidente :

Je vous confirme que D'broej a déjà commencé son travail. Donc ça, ce sont les actions que je vous ai cités. Évidemment, ce premier trimestre 2022, c'est maintenant que ça débute et donc c'est fort logique que tous les jeunes qui sont là n'aient pas encore pu avoir connaissance de ça. C'est tout à fait normal. C'est vraiment le début du travail après une phase d'étude en

2021 et ça, c'est vraiment ce qui prend place sur le site même. Donc ça, c'est maintenant sur le site même.

13. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Hamzaoui, Conseiller communal ECOLO SAMEN, relative à la prise en charge des enfants obèses à la piscine de Molenbeek. (Ajouté en séance)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Hamzaoui, gemeenteraadslid ECOLO SAMEN, over de opvang van zwaarlijvige kinderen in het zwembad van Molenbeek. (Toegevoegd tijdens de zitting)

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

Merci. Madame la Présidente, monsieur l'Echevin des Sports, mes chers collègues, je vais débiter mon interpellation par la lecture d'un des mails que j'ai reçu d'une maman. Je vous demande toute votre attention. C'est vraiment grave. La maman me dit dans son mail écouté attentivement s'il vous plaît.

« Monsieur le Conseiller communal. Je suis la maman d'un enfant de onze ans qui a pas mal de soucis de santé, à savoir du diabète et qui est toute ma vie. Les consignes des médecins qui le suivent ont été très claires. Il faudra que mon fils puisse perdre du poids pour diminuer le risque cardio vasculaire. Nous essayons d'avoir une bonne hygiène de vie pour que je puisse sauver mon fils. Je suis tombée sur la publicité du club, porteur du projet de perte de poids. J'ai directement fait confiance malheureusement, car j'ai vu que le projet est soutenu par une bourgmestre et par une ministre et également par le collège de la commune. J'ai pris contact avec la responsable et on s'est donné rendez-vous pour le paiement de 150 € pour trois mois en cash, pas par virement. Je me suis dit ce n'est pas grave du moment que mon fils en profite pour sa santé. Arrivés sur place dans une école rien de ce qui est mis dans la publicité. Pas de diététicienne présente, pas de psychologues, pas de fiche de santé, pas de prise de poids, pas de fiches d'inscription à remplir. Juste veuillez payer et revoir à tout à l'heure. À la piscine, c'était le choc et le déclic car on voit ce qui se passe. Mon fils était avec des enfants qui prennent des cours d'apprentissage de natation avec des enfants de trois ans à douze ans. Donc de la fausse publicité, un faux projet. Pour moi, c'était une grande déprime et aussi de la déception. C'est horrible. Je dénonce ce grand mensonge et je vous demande de prendre vos responsabilités, votre responsabilité. Je vous informe qu'on est plusieurs parents déçus et que nous considérons qu'en partie vous êtes responsables indirectement de cela. Vous trouvez ci-joint le bon de paiement et une vidéo corbeau qui corrobore mes dires, un simple court d'apprentissage, c'est décevant. Je vous invite à aller sur place dimanche à 17 h ».

Voilà, c'est le message d'une maman. Un mail que j'ai reçu. Habituellement madame la bourgmestre, madame la présidente, je soutiens tous les opérateurs, tous les opérateurs sportifs mais là, c'est une situation gravissime.

Monsieur l'échevin des sports, pourriez-vous répondre à ce mail interpellant et grave? Plus important encore, quel est votre plan d'action? Vous devez le savoir mes chers collègues, notre piscine qui est un gouffre financier pour la commune, est une mine d'or pour certains opérateurs. On parle de montants de plus de 200.000 euro de gains pour certains opérateurs. On n'est plus dans le non-lucratif, c'est du business mes chers collègues. Est-ce normal d'accorder un tarif social dans ce cadre? Bien sûr que non. Pour les subsides? Bien sûr que non. Faudrait-il octroyer des créneaux horaires pour un faux projet? Je vous laisse répondre à cette question. Ce club reçoit des subsides de la Région malgré les bénéficiaires. Comment est-ce possible? Il faudra que tout le monde prenne sa responsabilité dans ce dossier et nous

la nôtre au niveau de la commune. J'ai entendu la demande de cette maman et pour vérifier si c'est vrai, ce qu'on m'a envoyé en tout cas, j'ai été sur place. Nom de Dieu, nom de Dieu, c'est vrai ce qu'elle dit, cette maman, en fait. Ce sont des simples cours d'apprentissage. Des cours de natation qui ont été octroyés pour un projet enfant obèses par la commune et il y avait aucun enfant obèse. En plus en consultation du planning du dimanche ce club utilise aussi des espaces qui ne sont pas à eux. Ou sont nos maître-nageur qui doivent veiller au respect de ces règles ? Encore pire, Madame la bourgmestre, il n'y avait pas de maître-nageur au petit bassin quand j'ai été. Ou sont les responsables de la piscine ? Il faut rendre des comptes aux citoyens molenbeekoïses. Madame la bourgmestre, monsieur l'échevin des Sports, aviez-vous qu'un bassin de natation ne peut être ouvert sans sauveteurs sur place? Là, hélas, il n'y avait aucun maître-nageur à ce moment-là. C'est hallucinant. Merci Madame la présidente. Merci mes chers collègues pour votre attention. J'ai dit.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

J'aurais aimé intervenir avec beaucoup de plaisir parce que je suis très intéressé et préoccupé par les activités de notre belle piscine de Molenbeek-Saint-Jean mais j'avoue que je n'ai pas vraiment compris l'intervention de mon collègue. Moi, je ne sais pas très bien s'il s'agit d'un club, d'une école, de la commune, du personnel. En fait, les reproches sont adressés à qui ? Des mail on en reçoit beaucoup nous-mêmes, comme conseillers communaux, on en reçoit parfois. Moi, ce que je fais, quand j'en reçois, je les relaye auprès des responsables du collège. Quand j'ai une réponse, je la transmets. Quand je n'en ai pas, je réinterpelle. Donc là, j'avoue que je ne comprends pas très bien. Je sais qu'on est en séance publique et qu'on ne peut pas en principe être trop précis. On ne peut pas citer des personnes, ni en tout cas être trop précis mais j'avoue, franchement, j'ai fait l'effort d'écouter mon collègue, mais je n'ai pas du tout compris le sens de son interpellation, ni finalement à qui elle est adressée à qui, quoi, comment? Voilà, je tenais quand même à le dire et j'ai l'impression que je ne suis pas le seul.

Mme la Présidente :

Monsieur Hamzaoui, moi ce qui me gêne c'est autre chose. Ce qui me gêne, c'est que vous rentrez un texte d'interpellation qui est extrêmement flou, extrêmement vague, ce qui peut être utilisé pour prendre une place dans l'ordre du jour, mais être complété ensuite par des vraies questions. Ici, vous n'avez pas complété par des vraies questions, mais vous êtes venus avec un témoignage très émouvant et voilà, il nous a interpellé votre témoignage et des questions ensuite. Moi, je ne sais pas et mon collègue échevin non plus travailler dans ces conditions en fait. Monsieur Ikazban, il a raison. On ne peut pas comprendre de quoi vous parlez quand on lit votre interpellation et puis quand on est avec vous ici, là, on a un long déroulé avec plein de questions. C'est impossible pour nous de travailler comme ça. C'est absolument impossible. Ce n'est pas une question de mauvaise volonté mais c'est impossible de répondre à des questions que nous ne connaissons pas sur un sujet extrêmement vague et flou, jusqu'à ce que vous veniez avec un témoignage et donc à partir de votre interpellation, la seule chose qu'on a pu se dire, c'est que vous parliez effectivement du projet pour les jeunes en surpoids et souffrant d'obésité qui a commencé en partie en octobre 2021. Je dis en partie parce que c'était pendant la crise sanitaire et que ce n'était pas forcément évident d'avancer à ce moment-là et en particulier parce que ce projet, en théorie, c'est un projet où il y a des réunions avec les familles, avec les parents, avec les enfants et une prise en charge multidisciplinaire qui n'était pas possible durant la période précédente. Donc, c'est un projet qui évolue encore. Pour le reste, je ne sais pas répondre sur vos questions parce que j'étais incapable de préparer en fait la réponse. Donc vous mettez le collège dans une situation impossible. Voilà. Moi, ce que je propose tout simplement, c'est qu'on revienne vers vous de

manière écrite, maintenant qu'on a un texte qui ressemble à de vraies questions. Je ne sais pas vous proposer autre chose.

Je donne la parole à monsieur l'échevin Azaoum.

M. Azaoum, Echevin :

Merci Madame la Présidente. Juste pour vous compléter, madame la Bourgmestre de rappeler à Monsieur Hamzaoui que nous avons accepté trois projets à connotation sociale au sein du bassin olympique de Molenbeek-Saint-Jean. Trois projets différents mais complémentaires. Le premier projet concerne des enfants porteurs d'un handicap. Nous avons donc accordé à ce club également un prix social. Le second projet concerne des enfants porteurs d'handicaps, mais également des enfants en situation de précarité financière qui vivent donc dans des familles précarisées financièrement. Et enfin, le troisième et dernier projet concernait, comme l'a rappelé madame la bourgmestre, des enfants en surcharge pondérale avec un souci d'obésité manifeste. Les trois projets suivent leur cours. Certains vont plus vite que d'autres fort probablement parce qu'ils étaient probablement prêts. Ils connaissaient également le public, ce public-là. Pour l'un d'entre eux, ça se met tout doucement en place. Mais à nouveau, ça ne sert à rien de précipiter les choses. Ce sont des projets qui se travail, comme l'a rappelé madame la bourgmestre de manière collective, pluridisciplinaire, avec une situation de crise sanitaire qui n'a pas rendu les choses aisées et donc, bien évidemment, chacun de ces projets suivra son cours et on reviendra vers vous pour vous donner une évaluation objective. Merci.

Mme la Présidente :

Si je peux me permettre, précisez encore vos questions parce que je me demande si il n'y a pas une confusion aussi de deux projets dans l'interpellation. Bref, je voudrais vraiment que vous puissiez peut-être nous renvoyer un vrai texte avec vos questions sur base duquel on puisse vous répondre de manière valide.

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

Merci Madame la présidente pour vos réponses. Je pense que vous essayez de remballer la patate chaude. Il est clair aussi qu'il y a de la manipulation pour avoir plus de créneaux horaires et en occurrence plus d'argent. Ce projet est un faux projet. Vous avez reçu comme moi ce mail que je viens de citer. Vous l'avez reçu je pense, d'après les dires aussi de cette dame. Donc me répondre aujourd'hui que vous n'avez rien reçu, que vous n'êtes pas au courant, je ne peux pas en tout cas réagir à ça, mais en tout cas ce que je demande, c'est qu'il y ait une réaction ferme de votre part, de la part de notre échevin des sports par rapport à ce constat. On parle de personnes qui ont des problèmes, qui ont des problèmes graves et qui sont faibles et pour lesquels on doit être là à leur côté, les aider et aider nos concitoyens en général. Je pense qu'il faut arrêter en tout cas cette mascarade et qu'il faut sanctionner si vous constatiez également que ce projet n'existe pas. Je l'ai constaté moi-même parce que j'ai été sur place et je n'ai pas vu à cet horaire-là, indiqué sur le planning qui a un projet de personnes obèses ou même des personnes obèses, c'était simplement un cours de natation pour des enfants de 3 à 12 ans plus ou moins. Donc voilà, je pense que vous devriez prendre une action par rapport à ce que je viens de dire. Je préciserai si vous voulez d'avantage l'interpellation que j'ai déposée, il n'y a pas de problème par rapport à ça. Je pense qu'il faut prendre une action par rapport à ce que nous a été en tout cas informé par cette dame molenbeekoise et qu'il faut retirer au cas échéant en tout cas ces créneaux et sanctionner l'opérateur si les dires en tout cas si les faits s'avèrent. Voilà, donc en tout cas je généralement et pour résumer, je pense qu'il faut arrêter de faire du mal aux Molenbeekois. Il faut les aider. Il faut qu'on soit là à leur côté et qu'on arrête aussi de dire en fait de dire en tout cas un faux discours qui je l'intitule on est là pour les Molenbeekois, mais si vous êtes là pour les Molenbeekois, je pense

qu'il faut constater aussi les choses sur place. Il faut y aller à la piscine le dimanche à 17 h et constater de vous yeux ce qui est ce qui se passe. Moi, cette piscine, le week-end, je suis là presque le samedi et le dimanche.

Mme la Présidente :

Est-ce que vous pouvez conclure parce que le temps est écoulé?

M. Hamzaoui :

Bien sûr. J'ai des enfants dans cette piscine, donc je connais très bien ce qui se passe dans cette infrastructure. Voilà donc. Pour résumer, je pense qu'il faut dénoncer toutes les magouilles, les identifier déjà et on attend de vous des actions, des actions claires et non des réponses ou du blabla, Madame la bourgmestre. Donc tout mon soutien à tous nos opérateurs et à nos agents communaux mais également aux concitoyens molenbeekoïses. Merci, j'ai dit.

Mme la Présidente :

Je vous remercie. Je compte sur vous pour nous rentrer quelque chose qui soit beaucoup plus clair et précis afin qu'on puisse effectivement, le cas échéant, diligenter une forme d'enquête si c'est nécessaire. Merci bien.

Alors je crois, madame Aelbrecht, que c'était le dernier point de la séance publique.

Alors pour ceux qui nous regardent, encore merci et au mois prochain. Merci beaucoup. Bonne fin de soirée.

Je clos la séance publique.